



trionics 
microsystems

TRONIC'S MICROSYSTEMS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 9 046 492 euros
Siège social : 98 rue du Pré de l'Herme – Z.I. – 38920 CROLLES
412 152 019 RCS GRENOBLE

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 SEPTEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société TRONIC'S MICROSYSTEMS (ci-après la « Société ») et du groupe de sociétés qu'elle constitue avec ses filiales (ci-après « le Groupe » ou « le Groupe Tronics ») durant l'exercice clos le 31 mars 2025 et de soumettre à votre approbation notamment les comptes sociaux et consolidés dudit exercice ainsi que le renouvellement des mandats de trois membres du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux comptes.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports du commissaire aux comptes.

En outre, nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, les tableaux faisant apparaître les résultats de la Société et ceux du Groupe au cours des cinq derniers exercices ;
- Conformément à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise ;
- Conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, le rapport spécial établi par le Directoire sur les opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce.

-oOo-

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1. Rappel sur les activités du Groupe

Tronics conçoit, fabrique et commercialise des Nano et Microsystèmes électromécaniques, des dispositifs miniaturisés assurant une fonction de capteur et/ou d'actionneur dans des domaines d'applications très divers, tels que les secteurs Industriel, Aéronautique & Sécurité.

Le Groupe propose à ses clients une offre complète à haute valeur ajoutée grâce à son positionnement unique, qui couvre l'ensemble de la chaîne de la valeur, de l'ingénierie (Conception et Simulation, développement des procédés de fabrication, Spécification de l'électronique de contrôle, packaging, test et caractérisation) à la production.

La Société consacre une large part de son activité tant au niveau de sa recherche et développement qu'au niveau de son action marketing et commerciale pour le développement de nouveaux marchés.

Elle mène des activités de recherche et développement afin de concevoir et fabriquer des microsystèmes innovants. Elle consacre une part non négligeable de ses ressources à la protection de sa propriété intellectuelle en déposant des brevets et demandes de brevets au niveau international.

2. Activités de la Société et de ses filiales sur l'année fiscale 2025

Tronics Microsystems S.A.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 s'établit à 14 901 K€, contre 13 681 K€ sur l'exercice 2024.

L'ingénierie est en hausse à 3 195 K€ contre 2 169 K€ l'exercice précédent.

L'activité de production s'inscrit quant à elle à 11 705 K€, en croissance de 1 % par rapport à l'exercice 2024.

Cette dynamique a été soutenue à la fois par une croissance de l'activité de vente de capteurs inertiels et par l'activité de fonderie Mems.

L'exercice 2025 a été marqué par un investissement continu en termes de ressources sur les programmes de développement visant à préparer la mise sur le marché de produits standards ou customs.

Les travaux de Recherche se sont quant à eux principalement concentrés sur les programmes suivants :

- Un programme de recherche sur un accéléromètre dédié à la mesure de vibrations
- Un programme de recherche sur une nouvelle génération d'horloge atomique miniature basse consommation.
- Un programme de développement d'une nouvelle génération de capteur Mems inertiel haute performance (gyromètre et accéléromètre)

Les effectifs de Tronics Microsystems SA s'élèvent à 84 personnes au 31 mars 2025 pour un effectif moyen de 82 personnes sur l'année.

Tronics Mems Inc.

Pour la filiale américaine, à la suite de la décision prise en mars 2023 de restructurer les opérations du groupe aux états Unis, les actifs de Tronics Mems Inc ont été cédés en mai 2024.

La liquidation amiable de la société a été engagée au cours de l'exercice et devrait être finalisé au cours de l'exercice clôturant au 31 mars 2026.

La société n'a aucun employé au 31 mars 2025 et l'effectif moyen sur l'exercice s'est élevé à 0 personne.

L'effectif moyen du groupe sur l'année était de 82 personnes sur l'année fiscale 2025, contre 82 personnes en 2024.

EXAMEN DES COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES ET RESULTATS

1. Comptes consolidés

Conformément à IFRS 5, les éléments financiers de l'exercice clos le 31 mars 2025 ont été retraités afin de présenter les informations comparatives au titre des activités abandonnées, compte tenu de la décision de fermer la filiale Tronics Mems et de la cession de ses actifs intervenue en mai 2024.

Par conséquent les commentaires relatifs aux états financiers du Groupe Tronics ne concernent que les activités poursuivies.

1.1. Présentation du Compte de Résultat

Le chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies s'établit à 14 901 K€ au titre de l'exercice 2025 contre 13 647 K€ en 2024.

Le chiffre d'affaires consolidé 2025 est réalisé à hauteur de 79 % par des ventes de produits finis (11 705 K€) et 21 % par des prestations de services (3 195 K€).

Le tableau ci-dessous présente une synthèse du compte de résultat consolidé du groupe comparé au résultat de l'exercice précédent.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (K€)	Notes	31 mars 2025	31 mars 2024
Chiffre d'affaires	4.2.1	14 901	13 647
Autres produits de l'activité	4.2.2	570	679
Produits des activités courantes		15 470	14 326
Achats consommés	4.2.3	(3 840)	(4 006)
Charges externes	4.2.4	(2 021)	(1 761)
Charges de personnel	4.2.5	(6 095)	(5 867)
Impôts et taxes		(173)	(165)
Dotations nettes aux amortissements		(1 069)	(1 072)
Dotations nettes aux provisions		(301)	(100)
Autres produits courants	4.2.6		47
Autres charges courantes	4.2.6		
Résultat opérationnel courant		1 971	1 401
Résultat opérationnel		1 971	1 401
Coût de l'endettement financier net		(450)	(684)
Autres produits et charges financières		(2)	320
Résultat avant impôt		1 518	1 037
Impôts sur les bénéfices		(80)	(34)
Résultat Net		1 438	1 003
Activités abandonnées			
Résultat des activités abandonnées net d'impôt		-	1 722
Résultat Net de l'ensemble consolidé		1 438	2 725
Part du groupe		1 438	731
Part ne conférant pas le contrôle			1 994
<i>Résultat par action (€/action)</i>	4.2.7	<i>0.16</i>	<i>0.30</i>
<i>Résultat dilué par action (€/action)</i>	4.2.7	<i>0.16</i>	<i>0.30</i>

Le total des produits des activités courantes s'élève à 15 470 K€ au 31 mars 2025 contre 14 326 K€ au 31 Mars 2024 soit une hausse de 8 % prenant en compte le chiffre d'affaires (cf supra) et les postes suivants :

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE (K€)	31 mars 2025		31 mars 2024	
Crédit Impôt Recherche	281	49 %	323	48 %
Subventions		0 %	200	29 %
Variations de stocks de produits finis	278	49 %	135	20 %
Produits divers de gestion courante	10	2 %	21	3 %
Autres produits de l'activité	570	100%	679	100%

Le total des charges d'exploitation s'élève à 13 500 K€ contre 12 925 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 4 %.

Elles comprennent les postes suivants :

Autres charges de l'exploitation (K€)	31.03.2025	31.03.2024	Var.	Var %
Achats consommés	3 840	4 006	-166	-4%
Charges externes	2 021	1 761	260	15%
Charges de personnel	6 095	5 867	228	4%
Impôts et taxes	173	165	8	5%
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 069	1 172	-103	-9%
Autres produits et charges courants	301	-47	347	-745%
Autres charges de l'exploitation	13 500	12 925	575	4%

Le résultat opérationnel courant des activités poursuivies est un profit de 1 971 K€ contre un profit de 1 401 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier des activités poursuivies s'élève à -452 K€ sur l'exercice contre -365 K€ au titre de l'exercice précédent.

En conséquence le résultat net des activités poursuivies avant impôts sur l'exercice est un profit de 1 438 K€ contre un profit de 1 003 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat des activités abandonnées net d'impôt s'élève à 0 K€ contre 1 722 K€ sur l'exercice précédent.

Le détail du compte de résultat des activités abandonnées est présenté ci-dessous.

COMPTE DE RESULTAT ACTIVITES ABANDONNEES (K€)	31 mars 2025	31 mars 2024
Chiffre d'affaires		279
Autres produits de l'activité		(147)
Produits des activités courantes		132
Achats consommés		(307)
Charges externes		(319)
Charges de personnel		(173)
Impôts et taxes		(16)
Dotations nettes aux amortissements		760
Dotations nettes aux provisions		(350)
Autres produits courants		2 701
Autres charges courantes		(2 301)
Résultat opérationnel courant		127
Résultat opérationnel	0	127
Coût de l'endettement financier net		
Autres produits et charges financières		1 596
Résultat avant impôt	0	1 723
Quote part sur résultat net des sociétés mises en équivalence		
Impôts sur les bénéfices		(0)
Résultat des activités abandonnées net d'impôt	0	1 722

Le résultat net consolidé de l'exercice est un gain de 1 438 K€ contre 2 725 K€ au titre de l'exercice précédent.

1.2. Présentation du Bilan

1.2.1. Actif

Les **actifs non courants des activités poursuivies** s'élèvent à 5 145 K€ au 31 mars 2025 contre 5 513 K€ à la clôture de l'exercice précédent.

Ils comprennent les postes suivants :

Actifs non courants	31 Mars 2025	31 Mars 2024
Immobilisations incorporelles	194	309
Immobilisations corporelles	4 002	4 357
Autres actifs financiers	72	75
Créances d'impôt	877	773
Total	5 145	5 513

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de licences acquises sur les périodes antérieures ainsi que des frais de développement correspondant au développement de produits standards (gyromètres et accéléromètres) à hauteur de 1 822 K€ en valeur brute et 84 K€ en valeur nette au 31 mars 2025. Ces frais sont amortis sur une période de 5 ans. Un projet de recherche a rempli cumulativement les critères d'activation des frais de développement sur l'exercice. Aucune dépense n'a été activée sur l'exercice 2025.

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de matériels industriels utilisés dans le cadre de son activité de production de composants MEMS. Sur l'exercice le groupe a investi 0,7 M€ dans son outil de production.

Les frais de recherche et de développement ne remplissant pas les critères d'activation sont compris dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont constatés. Le montant des charges directes de recherche et développement s'élève à 2 775 K€ pour l'exercice clos le 31 mars 2025 contre 2 042 K€ pour l'exercice précédent.

Le bilan comptabilise 7 714 K€ d'**actifs courants** comprenant les éléments suivants :

Actifs courants	31 Mars 2025	31 Mars 2024
Stocks et en-cours	4 111	3 587
Clients	2 796	1 997
Créances d'impôt	177	123
Autres actifs courants	605	1 229
Trésorerie et équivalents trésorerie	25	123
Total	7 714	7 058

1.2.2. Passif

Capitaux Propres

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à -4 839 K€ au 31 mars 2025 contre -6 221 K€ au terme de l'exercice précédent. Le tableau ci-dessous présente la variation des capitaux propres.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (K€)	Capital	Primes liées au capital	Réserves de conversion	Autres réserves groupe		Total	Capitaux propres part du groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
				Autres éléments du résultat global	Autres réserves				
Situation au 31 mars 2023	9 046	80	-776	146	-13 567	-14 196	-5 069	-2 375	-7 444
Résultat de la période					731	731	731	1 994	2 725
Eléments recyclables ultérieurement en résultat, après impôts			-1 645			-1 645	-1 645	-2	-1 646
Eléments non recyclables ultérieurement en résultat, après impôts									0
Résultat global			-1 645	0	731	-914	-914	1 993	1 079
Variation de périmètre									
Engagement de rachat des intérêts ne conférant pas le contrôle				160		160	160		160
Autres variations				-18		-18	-18		-18
Situation au 31 mars 2024	9 046	80	-2 420	289	-12 836	-14 967	-5 840	-382	-6 221
Résultat de la période					1 438	1 438	1 438	0	1 438
Eléments recyclables ultérieurement en résultat, après impôts			5			5	5	-1	4
Eléments non recyclables ultérieurement en résultat, après impôts				-43		-43	-43		-43
Résultat global			5	-43	1 438	1 401	1 401	-1	1 400
Variation de périmètre									
Engagement de rachat des intérêts ne conférant pas le contrôle					0	0	0		0
Autres variations				-19		-19	-19		-19
Situation au 31 mars 2025	9 046	80	-2 415	227	-11 397	-13 586	-4 458	-383	-4 839

L'augmentation des capitaux propres est principalement expliquée par le résultat généré au cours de l'exercice (1 438 K€).

Situation d'endettement du groupe

Les dettes d'exploitation s'élèvent à 5 731 K€ au 31 mars 2025, contre 4 325 K€ l'année précédente.

Le poste Emprunts et dettes financières (courants et non courants) s'élève à la somme de 9 894 K€ (contre 12 910 K€ pour l'exercice précédent), constitué principalement des éléments suivants :

- Un emprunt contracté le 25 mars 2025 par la société Tronics Microsystems SA auprès de TDK Electronics AG, pour un montant total de 9M EUR à échéance moins d'un an.
- Une dette de 891 K€ liée aux contrats de location.

L'échéancier des dettes financières est le suivant :

Inférieur à 1 an :	9 418 K€
Compris entre 1 et 5 ans :	472 K€
Supérieur à 5 ans :	0 K€

Le montant des emprunts remboursés au cours de l'exercice s'élève à 22 503 K€ dont 403 K€ au titre des contrats de location.

1.3. Présentation du Tableau de flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les principaux éléments du tableau des flux de trésorerie :

Consolidated Cash Flows (k€)	31.03.2025	31.03.2024	Var
Variation resulting from operations	3 835	3 966	-131
<i>therein change in working capital</i>	536	2 545	-2 008
Variation resulting from investments	-680	2 196	-2 876
Variation resulting from fundings	-3 450	-6 524	3 074
Fx rate effect	53	-42	96
Cash flow	-242	-404	163
Cash at closing	60	301	-242

La variation des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles provient du bénéfice opérationnel de la période et d'une variation positive du besoin en fonds de roulement réalisée sur l'exercice clos le 31 mars 2025.

La Société a investi sur le site de production de Crolles en France à hauteur de 693 K€.

Des informations complémentaires vous sont données dans l'annexe aux comptes consolidés.

2. Comptes annuels de Tronics Microsystems SA

2.1. Présentation du Compte de Résultat

Le chiffre d'affaires total de l'exercice fiscal s'élève à 14 901 K€ contre 13 681 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'activité Manufacturing du Groupe a généré un chiffre d'affaires de 11 705 K€, soit une augmentation de +1% comparé à l'exercice précédent. La demande pour les capteurs inertiels MEMS haute performance de Tronics, et les activités de fonderie pour applications industrielles sont restées dynamiques. Les activités de production représentent 79% des revenus de Tronics, confirmant la stratégie de la Société qui a fait de cette activité son axe de développement prioritaire.

Le total des produits d'exploitation, aides à l'innovation et reprise sur provision comprises, s'élève à 15 622 K€ sur l'exercice fiscal clos le 31 mars 2024. Il s'élevait à 14 243 K€ sur l'exercice fiscal clôturant le 31 mars 2023, soit une progression de 9,7%.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 13 864 K€ sur l'exercice fiscal et à 13 097 K€ sur l'exercice fiscal N-1, soit une augmentation de 5,9%.

La ventilation des postes de charges d'exploitation est la suivante :

Autres charges de l'exploitation (K€)	31.03.2025	31.03.2024	Var.	Var %
Achats consommés	2 264	2 348	-84	-4%
Charges externes	3 827	3 606	220	6%
Charges de personnel	6 115	5 831	284	5%
Impôts et taxes	199	201	-2	-1%
Dotations aux amortissements et prov	1 439	1 110	329	30%
Autres produits et charges courants	21	0	21	22299%
Autres charges de l'exploitation	13 864	13 097	767	6%

Le **résultat d'exploitation** sur l'exercice fiscal est un gain de **1 758 K€**, contre un gain de **1 146 K€** sur l'exercice précédent.

Les produits financiers s'élevant à 42 K€ et les charges financières à 485 K€, le résultat financier est donc une charge de 444 K€ contre un produit de 858 K€ au titre de l'exercice précédent. Le gain de l'exercice précédent est principalement du aux abandons de créances sur participation de la filiale Tronics Mems Inc intervenus suite à la cession des actifs du site de Dallas dans le cadre de la préparation de la liquidation de la filiale Tronics Mems Inc.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 28 K€ et les charges exceptionnelles à 60 K€, le résultat exceptionnel de l'exercice fiscal s'établit à -32 K€ contre 55 K€ au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un Crédit Impôt Recherche de 281 K€, l'exercice clos le 31 mars 2025 se traduit en conséquence par **une profit de 1 471 K€** contre un bénéfice de 2 382 K€ au titre de l'exercice précédent.

2.2. Présentation du Bilan

2.2.1. Actif

Au 31 mars 2025, les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 109 K€, les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme nette de 3 355 K€ et le poste des immobilisations financières s'élève à la somme nette de 145 K€ correspondant principalement aux participations dans les filiales et aux créances rattachées.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 8 734 K€, dont 25 K€ de disponibilités.

2.2.2. Passif

Les capitaux propres s'élèvent à la somme de - 2 981 K€ au 31 mars 2025, contre - 4 437 K€ au terme de l'exercice précédent. Cette diminution de (1 456 K€) résulte principalement de l'impact du résultat net de l'exercice d'un montant de 1 471 K€.

Les dettes financières s'élèvent à la somme de 9 003 K€ contre 11 656 K€ pour l'exercice précédent.

Les dettes d'exploitation s'élèvent à 3 450 K€ au 31 mars 2025, contre 3 358 K€ pour l'exercice précédent.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1 581 K€ au 31 mars 2025, contre 870 K€ l'année précédente.

PROGRES REALISES OU DIFFICULTES RENCONTREES PAR LA SOCIETE ET SES FILIALES

Nous vous renvoyons aux développements ci-dessus sur la situation de la Société et de ses filiales au cours de l'exercice écoulé.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES

Nous vous renvoyons aux développements ci-dessus sur la situation de la Société et de ses filiales au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

1. Tronics Mems Inc

La filiale de Dallas a réalisé sur l'exercice fiscal 2025 un chiffre d'affaires de 0 K€ et un résultat net de 0 K€ contre un chiffre d'affaires de 279 K€ et un résultat net de +1 722 K€ en raison de la cession des actifs du site de production de Dallas ainsi que des abandons de créances accordés par Tronics Microsystems SA dans le cadre de la préparation de la liquidation de la société. Pour de plus amples détails, nous vous renvoyons au chapitre relatif aux activités de la Société et de ses filiales.

Les capitaux propres de Tronics Mems Inc. au 31 mars 2025 s'élèvent à - 3 782 K€.

SUCCURSALES EXISTANTES

La Société ne dispose d'aucune succursale.

ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES, NOTAMMENT DE LEUR SITUATION D'ENDETTEMENT, AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES

Nous vous renvoyons aux développements ci-dessus sur l'activité et la situation d'endettement situation de la Société et de ses filiales au cours de l'exercice écoulé.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE ET SES FILIALES SONT CONFRONTEES

Les risques liés à l'activité de la Société et de ses filiales, la couverture de ces risques et les assurances y afférentes sont décrits en **Annexe B** du présent rapport de gestion.

INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR LA SOCIETE ET SES FILIALES

Concernant les instruments financiers utilisés par notre Société et ses filiales, nous vous renvoyons à la description des principaux postes comptables telle qu'effectuée ci-dessus au sein du présent rapport.

MODIFICATIONS STATUTAIRES INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

Aucune modification statutaire n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif intervenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE - PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES

Au cours de l'exercice 2026, le groupe prévoit de finaliser la liquidation de sa filiale aux Etats Unis (dont l'activité opérationnelle a été cédée en mai 2024) et poursuivre sa dynamique de croissance sur son site de Crolles.

L'objectif de Tronics reste d'accroître son chiffre d'affaires total notamment grâce au développement de son activité inertielle. Les projets d'ingénierie et de recherche et développement en cours doivent permettre au Groupe de lancer la production de Microsystèmes innovants pour des applications industrielles à haute valeur ajoutée dans les domaines de l'inertiel afin d'enrichir le portefeuille actuel de produits, et de la vibration.

Tronics, au sein de la branche de TDK spécialisée dans les composants électroniques, devient le pôle de compétences des capteurs MEMS à haute valeur ajoutée. Cette position lui permet de bénéficier de nouvelles capacités de distribution à l'échelle mondiale et de générer des synergies, en particulier commerciales et technologiques auprès d'un portefeuille de clients internationaux dans le domaine des MEMS. L'adossement du Groupe à TDK Electronics lui permet en outre d'asseoir son développement à la structure financière du groupe TDK.

-oOo-

RESULTATS - AFFECTATION

Présentation des comptes

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les exercices précédents.

Affectation du résultat de Tronics Microsystems SA

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 mars 2025 tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un profit de 1 470 676 euros, que nous vous proposons d'affecter en totalité à l'apurement partiel du poste "Report à Nouveau" débiteur.

Le poste "Report à Nouveau" serait ainsi ramené d'un solde débiteur de - 13 748 837 euros à un solde débiteur de - 12 278 161 euros.

Nous vous précisons en outre qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

La Société a établi des comptes consolidés du Groupe selon les normes IFRS.

Au 31 mars 2025, le périmètre de consolidation du Groupe comprenait les sociétés suivantes :

- Tronics Microsystems S.A.
- Tronics Mems Inc.

Nous vous demandons, conformément aux articles L 225-100 et L 233-16 du Code de commerce, de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2025 qui vous ont été présentés ci-avant.

TABLEAU DES RESULTATS

Au présent rapport est joint en **Annexes A et A-bis** les tableaux prévus à l'article R 255-102 du Code de commerce faisant apparaître les résultats de notre Société et ceux du Groupe au cours de chacun des cinq derniers exercices.

ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS (CGI)

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune charge exclue des charges déductibles de l'impôt sur les sociétés pour l'exercice écoulé, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 39-4 du Code Général des Impôts.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DE NOS FOURNISSEURS ET DE NOS CLIENTS

Conformément aux dispositions des articles L. 441-14 alinéa 1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations suivantes à la clôture de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2024 dont le détail figure en **Annexe C** :

- pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches en fonction des délais de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice ;
- pour les clients, le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches en fonction des délais de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires de l'exercice.
- Les retards mentionnés ci-dessus sont déterminés à partir des délais de paiement contractuels, ou en l'absence de délais contractuels spécifiques, des délais légaux applicables.

Le nombre et le montant total des factures fournisseurs et clients exclues relatives, selon le cas, à des dettes et créances litigieuses.

Nous vous indiquons que, conformément aux dispositions de l'article D. 823-7-1 du Code de commerce, le Commissaire aux comptes présentera dans son rapport sur les comptes annuels ses observations sur la sincérité et la concordance des informations ci-dessus avec les comptes annuels.

MONTANT DES PRETS INTERENTREPRISES A MOINS DE TROIS ANS CONSENTIS PAR LA SOCIETE

La Société n'a consenti aucun prêt inter-entreprises sur l'exercice.

-oOo-

CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES L. 225-86 ET L.225-90 DU CODE DU COMMERCE

Il appartiendra aux actionnaires d'approuver dans son intégralité les termes du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 225-86 et L.225-90 du Code du commerce.

MANDATS EN COURS

Nous vous rappelons que les mandats de membres du Directoire de Messieurs Julien BON et Antoine FILIPE ainsi que les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Messieurs Peter BALZER, Marcel MÜLLER, et Karsten LOEWE arrivent à expiration à l'issue de votre Assemblée Générale Mixte.

Il vous sera proposé de renouveler les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Messieurs Peter BALZER, Marcel MÜLLER, et Karsten LOEWE pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2031 et devant se tenir courant 2031.

Nous vous indiquons en outre que le Conseil de Surveillance se réunira à l'issue de votre Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de statuer (i) sur la nomination du Président et du Vice-Président du Conseil de Surveillance, (ii) sur le renouvellement des mandats de membres du Directoire de Messieurs Julien BON et Antoine FILIPE ainsi que (iii) sur la nomination du Président du Directoire.

Nous vous précisons que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société Thalès AVS FRANCE SAS, dont le représentant permanent est Monsieur Marc DUVAL-DESTIN, a quant à lui été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 octobre 2021, pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027 et devant se tenir courant 2027.

Nous vous précisons que le mandat de Commissaire aux comptes du **Cabinet KPMG SA** arrive à expiration à l'issue de votre Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et qu'il vous est proposé de renouveler ledit mandat pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2031 et devant se tenir courant 2031.

-oOo-

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Nous vous informons que l'état de la participation des salariés actuels au capital social de la Société au dernier jour de l'exercice s'élève, au sens de l'article L.225-102 du Code de commerce, à 0 %.

SOUSCRIPTION, ACHAT OU PRISE EN GAGE PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS, DANS LE CADRE DE L'INTERESSEMENT DU PERSONNEL AUX RESULTATS DE L'ENTREPRISE

Aucune opération n'a été effectuée sur l'action TRONICS MICROSYSTEMS, à ce titre, au cours de l'exercice écoulé.

OBSERVATIONS DE LA DELEGATION UNIQUE DU PERSONNEL

Les membres de la délégation unique du personnel n'ont émis aucune observation.

-oOo-

PRISES DE PARTICIPATION – PRISES DE CONTRÔLE

Aucune prise de participation ou de contrôle n'a été faite par la Société au cours de l'exercice.

OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Aucune opération n'a été effectuée par la Société sur ses propres actions au cours de l'exercice.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après, à notre connaissance, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote :

Actionnaires	Seuils en nombre d'actions		Seuils en nombre de droits de vote	
	31.03.2025	31.03.2024	31.03.2025	31.03.2024
Thalès AVS FRANCE SAS	+ de 1/10 ^e	+ de 1/10 ^e	+ de 1/10 ^e	+ de 1/10 ^e
TDK ELECTRONICS AG	+ de 2/3	+ de 2/3	+ de 2/3	+ de 2/3

ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

En application des articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 223-23 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous précisons qu'aucune opération sur les titres de la Société n'a été réalisée, au cours de l'exercice écoulé, par les dirigeants, les hauts responsables ou des personnes qui leur sont étroitement liées pour un montant cumulé supérieur à 20 000 euros.

PARTICIPATIONS CROISEES

Néant.

-oOo-

AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION, DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION DES ACTIONS OU DES CONDITIONS D'EXERCICE DES DROITS ATTACHES AUX VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL AFIN DE TENIR COMPTE DE L'INCIDENCE DE CES OPERATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL EMISES OU LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES

Néant.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/ OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET SALARIES DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

-oOo-

Il va vous être donné lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Le Conseil se tient à la disposition des Membres de l'Assemblée pour leur fournir tous renseignements qu'ils pourraient désirer, et compléter les explications concernant la comparaison des comptes de l'exercice avec ceux de l'exercice précédent.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés, consentir quitus aux Membres du Directoire et approuver les résolutions qui vont vous être présentées.

Pour le Directoire,
Le Président,
Julien BON.

ANNEXE A

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES – TRONICS MICROSYSTEMS SA

Date d'arrêté	31/03/2025	31/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/03/2021
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	9 046 492	9 046 492	9 046 492	9 046 492	3 685 608
Nombre d'actions					
- ordinaires	9 046 492	9 046 492	9 046 492	9 046 492	9 046 492
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	14 901 794	13 681 469	13 054 968	10 858 908	7 011 276
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	2 380 125	-25 481 569	727 357	-372 651	-3 207 123
Impôts sur les bénéfices	-227 074	-323 094	-259 188	-132 929	-113 514
Participation des salariés	38 518				
Dot. Amortissements et provisions	1 098 005	-27 540 213	16 721 071	2 758 911	-932 960
Résultat net	1 470 676	2 381 738	-15 734 525	-2 998 633	-2 160 650
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0,28	-2,78	0,11	-0,03	-0,84
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,16	0,26	-1,74	-0,33	-0,59
Dividende attribué	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	81	81	95	93	86
Masse salariale	4 441 728	4 255 106	4 213 147	3 839 941	3 569 166
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 673 467	1 576 351	1 570 665	1 493 774	1 393 044

ANNEXE A-BIS

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES – GROUPE

	Ex. clos le 31/03/25	Ex. clos le 31/03/24	Ex. clos le 31/03/23	Ex. clos le 31/03/22	Ex. clos le 31/03/21
	k euros	k euros	k euros	k euros	k euros
CAPITAL SOCIAL	9 046	9 046	9 046	9 046	3 686
NOMBRE D'ACTION ORDINAIRES (en millier)	9 046	9 046	9 046	9 046	3 686
NOMBRE A DIVIDENDE PRIORITAIRE (en millier)					
NOMBRE MAXIMAL D'ACTIONS A CRÉER (en millier)	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES (*)	14 901	13 647	12 857	10 996	8 687
RESULTAT avant impôts, Participations et Dotations aux Amortissements et Provisions (*)	1 518	1 037	1 149	-415	-3 189
IMPOT SUR LES SOCIETES (*)	-80	-34	-61	-61	-26
PARTICIPATION DES SALARIES					
RESULTAT après impôts, Participations et Dotations aux Amortissements et Provisions	1 438	2 725	-5 211	-5 411	-5 590
RESULTAT DISTRIBUE					
PAR ACTION Résultat <u>après</u> impôts, Participations mais <u>avant</u> Dotations aux Amortissements et Provisions en euros	0.16	0.11	0.12	-0.05	-0.87
PAR ACTION Résultat <u>après</u> impôts, Participations et Dotations aux Amortissements et Provisions en euros	0.16	0.30	-0.58	-0.60	-1.52
DIVIDENDE ATTRIBUE A CHAQUE ACTION					
EFFECTIF MOYEN DES SALARIES	82	81	95	104	104
MONTANT DE LA MASSE SALARIALE (*)	4 443	4 291	4 193	3 820	4 670
COTISATIONS SOCIALES ET AVANT. SOCIAUX	1 652	1 576	1 571	1 494	1 864

(*) Pour les exercices clos depuis le 31 mars 2022 les montants concernent les activités poursuivies uniquement

ANNEXE B

Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société et ses filiales sont confrontées

Pour les besoins de la présente annexe, les termes « Société » ou « Groupe » désignent l'ensemble constitué par la société TRONIC'S MICROSYSTEMS et ses filiales.

1. Risques liés à l'activité de la Société et de ses filiales

1.1. Risque d'évolutions technologiques

Si la Société ne réagit pas assez rapidement aux changements technologiques ou aux changements de normes industrielles, ses produits risquent de devenir obsolètes. D'autre part, si les changements technologiques deviennent plus rapides qu'initialement estimés, il se pourrait que la Société soit dans l'obligation de développer de nouvelles technologies se substituant en tout ou partie aux précédentes.

Le marché des produits de la Société est par nature caractérisé par des changements technologiques rapides et des introductions fréquentes de nouveaux produits qui imposent notamment à ses équipes de recherche et de développement de suivre l'évolution d'un grand nombre de technologies et de standards.

Plus généralement, le développement par un concurrent de nouvelles technologies plus performantes et plus rentables que celles développées par la Société pourrait rendre inopérants les brevets et équipements développés par la Société.

Si les équipes de recherche et de développement de la Société sont parvenues jusqu'à présent à anticiper et traiter les évolutions technologiques, elle ne peut garantir qu'elle parviendra à rendre ses solutions technologiques et ses produits et procédés brevetés compatibles avec les évolutions à venir.

Si la Société prenait du retard par rapport à ses concurrents, si elle ne parvenait pas à rester à la pointe des innovations technologiques, faute d'investissements suffisants ou adéquats ou encore si elle commettait des erreurs de stratégie, ses produits et services pourraient devenir obsolètes et la Société pourrait ne plus être en mesure d'accroître sa clientèle, voire même de la conserver.

Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

1.2. Risques liés à la croissance du marché

Le marché adressé par la Société est principalement celui des microsystèmes spécifiques, des produits inertiels de haute performance et des services adaptés à cette industrie. Il s'agit d'un marché en forte croissance dans lequel de nombreuses opportunités apparaissent régulièrement.

A ce jour, les principaux clients de la Société dépendent du développement et de la croissance du marché des produits et services dans les secteurs industriel, médical, aéronautique, de la sécurité. Bien qu'il y ait actuellement une demande importante pour les produits et services développés par la Société sur ces différents marchés, du fait de sa capacité d'innovation et du haut niveau de performance procuré par ses produits, la Société ne peut garantir que la demande se maintienne et progresse.

Si la capacité de croissance du marché dépend notamment de l'essor et de la diversification de l'usage des microsystèmes dans de nouvelles applications, notamment pour le secteur médical, l'industrie et l'électronique grand public, celle-ci pourrait être temporairement impactée par les évolutions du contexte économique général. La Société pourrait alors ne pas pénétrer certains des nouveaux marchés qu'elle vise, ou pourrait perdre certains de ses clients actuels.

Cette dépendance est toutefois limitée du fait de l'élargissement des débouchés commerciaux de la Société et de la flexibilité de son offre de produits.

Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

1.3. Risque d'un échec commercial

La Société estime disposer à ce jour d'une réelle avance technologique sur le marché des composants inertiels de haute performance. La Société est la seule à proposer des à la fois des capteurs accélérométriques et à gyrométriques numériques et à boucle fermée de classe tactique répondant à des applications en environnement sévère. Ces capteurs remplacent progressivement les technologies historiques de capteurs accélérométrique en quartz et gyrométrique à fibre optique.

La Société est toutefois exposée à une vive concurrence de produits moins performants mais moins chers. Par ailleurs, des concurrents déjà présents sur ces marchés avec des technologies anciennes, ou des acteurs nouveaux désireux de s'y implanter, pourraient développer des solutions similaires. Cette concurrence est susceptible d'exercer une pression sur les prix qui pourrait mettre des barrières au développement commercial de la Société ou contraindre la Société à limiter ses prix de vente et réduire ses marges, remettant ainsi en cause sa capacité à générer la rentabilité escomptée dans les délais envisagés.

Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

1.4. Risque lié à la longueur et la variabilité des cycles de vente

La longueur et la variabilité des cycles de vente et de déploiement pourraient avoir pour conséquence une variation significative du chiffre d'affaires de la Société et de ses résultats opérationnels.

Du fait de la nature des produits et services commercialisés par le Groupe, les cycles de vente ont en général une durée de l'ordre de trois à six mois. La durée des cycles de vente du Groupe varie toutefois selon le type de client auquel la vente s'adresse et le type de produit ou de service vendu.

Ces cycles de vente sont également dépendants d'un certain nombre de facteurs que le Groupe peut ne pas maîtriser. Même après avoir pris la décision d'acheter ses produits, les clients du Groupe doivent intégrer ces produits dans leurs propres systèmes. L'ensemble de ce processus prend plusieurs mois et requiert un investissement important de part et d'autre. C'est dans cette phase que se fait la mise au point des produits et le développement de fonctions spécifiques destinées à optimiser le produit concerné. Par ailleurs, les clients du Groupe peuvent aussi choisir de déployer leurs produits plus lentement que prévu. Le temps nécessaire au déploiement peut varier de façon considérable et dépend de multiples facteurs tels que la complexité et la maturité des projets techniques et commerciaux de chaque client, la configuration et l'adaptation de l'environnement matériel nécessaire à l'intégration des produits du Groupe ou encore la capacité des clients du Groupe à financer l'achat de ses produits.

Par conséquent, il est difficile pour le Groupe de prévoir à quel moment ses clients, s'ils décident de lancer leurs produits auprès de leurs propres clients, peuvent acheter des produits auprès du Groupe et le chiffre d'affaires du Groupe et ses résultats opérationnels pourraient varier de façon significative au cours d'une même année ou entre plusieurs exercices.

Des cycles de vente ou de déploiement irréguliers auraient un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

1.5. Risques liés au cycle de développement des microsystèmes spécifiques

Le développement d'un nouveau microsystème spécifique peut prendre jusqu'à dix-huit mois avant que la phase de qualification ou pré-production démarre. Trois à six mois sont ensuite nécessaires pour que le produit entre en phase de production.

Pendant les phases de développement et de pré-production, le risque de décalage est non-négligeable. Ce n'est qu'en phase de production que ces risques deviennent mineurs. Toutefois, tous les développements lancés dans le cadre des microsystèmes spécifiques sont financés par les clients.

Si des décalages se produisaient dans le développement de microsystèmes spécifiques, cela pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

1.6. Risques liés à la dépendance vis-à-vis des fournisseurs et aux approvisionnements en matières premières et composants électroniques

Le Groupe attache une grande importance à la sélection rigoureuse de ses fournisseurs et fait appel, lorsque cela est possible, à plusieurs (au minimum deux) sources d'approvisionnement en matières premières et composants. Toutefois, malgré cette politique de diversification de ses sources d'approvisionnement, la dépendance du Groupe envers un nombre limité de fournisseurs de matières premières et composants est susceptible d'engendrer des ruptures d'approvisionnements si ces fournisseurs venaient à interrompre leurs livraisons ou augmentaient leurs prix. Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats. En 2025, les cinq premiers fournisseurs de la société ont représenté 30% du total des achats TTC et 8% pour son premier fournisseur. Sur la même période, les dix premiers fournisseurs de la société ont représenté 42% du total des achats TTC.

La capacité du Groupe à satisfaire les commandes de ses clients dépend également de sa capacité à s'approvisionner dans les délais requis en composants de qualité. Certaines matières premières ou certains composants ne sont disponibles qu'auprès d'un nombre limité de fournisseurs ou seulement auprès d'un nombre limité de fournisseurs dans une zone géographique donnée. Bien que les approvisionnements en matières premières et en composants soient actuellement suffisants, une pénurie de matières premières ou de composants critiques pourrait survenir en cas d'interruption de la production chez des fournisseurs ou d'un accroissement de la demande dans l'industrie.

Le Groupe achetant des composants auprès d'un nombre limité de fournisseurs et, parce que ces composants sont complexes, il peut s'avérer difficile de remplacer un fournisseur par un autre ou de substituer un composant par un autre. En outre, il pourrait arriver, comme le Groupe l'a déjà rencontré par le passé, que certains fournisseurs allongent les délais d'approvisionnement, limitent les stocks destinés au Groupe ou augmentent leurs prix en raison de contraintes liées à leur capacité de production ou à d'autres facteurs.

Par ailleurs, certains fournisseurs ou partenaires du Groupe pourraient décider de ne traiter qu'avec des sociétés pouvant leur garantir un niveau de chiffre d'affaires supérieur à celui que le Groupe serait en mesure de leur garantir. Bien que le Groupe collabore étroitement avec ses fournisseurs afin d'éviter de tels incidents, il ne peut garantir qu'il ne sera pas confronté à des défauts d'approvisionnements à l'avenir. Ainsi, le résultat opérationnel du Groupe pourrait être affecté de manière significative et des conséquences significatives sur la capacité de production du Groupe pourraient être engendrées et pourraient entraîner des pertes de marchés s'il n'était pas en mesure de s'approvisionner de manière suffisante en composants dans les délais requis ou si des hausses importantes de coûts ou des problèmes de qualité des composants survenaient.

1.7. Risques liés à la fabrication et risques de sinistres pouvant affecter les locaux industriels

Le Groupe a mis en place des procédures qualité internes, certifiées par des organismes de certification qualité indépendants, visant à permettre de réduire *in situ* les risques de défaut de fabrication, de fonctionnement ou d'assemblage de composants défectueux tant sur son site de Crolles que sur le site de production américain. Enfin, lors de leur fabrication, tous les produits sont testés par le Groupe.

Malgré ces mesures de prévention, et de manière générale, un défaut de fabrication, de fonctionnement ou l'assemblage de composants défectueux dans l'un quelconque des produits du Groupe pourrait toutefois entraîner des actions en responsabilité contre lui de la part de clients. De même, l'occurrence d'un problème après livraison ne peut être exclue et l'existence de réclamations pourrait nuire à la réputation du Groupe, entraîner des coûts de remplacement de produits défectueux et avoir un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

Par ailleurs, les locaux des entités du groupe sont susceptibles de subir des sinistres importants. Toute perte de l'une de ces installations pourrait interrompre l'activité de la Société ou retarder sa production, et se traduirait par d'importantes dépenses de reconstruction toutefois couvertes par des assurances adéquates. Il est toutefois précisé que la Société n'a connu aucun sinistre de ce type à ce jour.

1.8. Risques liés aux défauts techniques sur des produits commercialisés par la Société

Le dysfonctionnement des produits commercialisés par le Groupe pourrait entraîner de nouvelles dépenses de recherche et développement afin de corriger les erreurs ou défauts constatés, des coûts supplémentaires de service et de maintenance et entacher la réputation commerciale de la Société. La Société risquerait également de devoir engager des dépenses significatives du fait de retours de produits par ses clients. Enfin, la découverte de ces problèmes de performance ou de ces vices pourrait causer un préjudice à ses clients et exposer le Groupe à des actions en garantie et responsabilité du fait des produits. Pour de plus amples développements à ce sujet, il convient de se reporter à la section 4.2.5 de cette présente annexe.

Ainsi, si un grand nombre de défauts techniques survenait sur les produits du Groupe commercialisés auprès de ses clients, cela pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

2. Risques liés au marché sur lequel intervient la Société

2.1. Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le Groupe opère dans un environnement concurrentiel où un nombre significatif d'acteurs disposent de moyens financiers significatifs. Certains des concurrents du Groupe sont des acteurs historiques du secteur, disposant de larges ressources, d'une notoriété et d'une base de clientèle plus étendue que celle du Groupe. Leur présence ancienne sur le marché leur a permis d'établir des relations fortes avec leurs clients, ce qui pourrait les avantager, notamment par l'accès à des informations sur les demandes futures de leurs clients et l'évolution anticipée de leurs besoins. Les ressources importantes de ces concurrents de grande taille leur permettent d'affecter des moyens conséquents à la compétition technologique, de réaliser des économies d'échelle, d'étoffer leurs portefeuilles de produits et de bénéficier d'une plus grande crédibilité auprès des clients existants et potentiels du Groupe. De plus, certains concurrents pourraient adopter une politique de prix agressive.

Si le Groupe n'était pas en mesure de s'adapter et de répondre à cette pression concurrentielle actuelle et future sur ses marchés, cela pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

2.2. Risques liés à la dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de clients et à la capacité à les retenir

Le Groupe dispose à ce jour d'une clientèle d'environ 50 sociétés, parmi lesquelles de nombreux groupes de renom intervenant dans divers segments d'application, tels que l'industrie, l'aéronautique, la sécurité, le médical ou l'électronique grand public.

Le premier client du Groupe, ses cinq premiers clients et ses dix premiers clients représentaient respectivement, 41%, 74%, et 89% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice clos le 31 mars 2025 contre 41%, 78%, et 94% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

Une rupture des relations du Groupe avec l'un de ses principaux clients pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats sans que le Groupe soit à même de substituer un client perdu par un nouveau client de même importance. En outre, la perte ou la diminution d'activité d'un ou plusieurs de ces clients pourrait impacter défavorablement l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

La capacité du Groupe à attirer et retenir ses clients est également conditionnée par son aptitude à anticiper et satisfaire leurs demandes spécifiques. Pour que le marché accueille ses produits, le Groupe doit anticiper de manière efficace les demandes de ses clients, s'y adapter en temps voulu et proposer des solutions et services en vue de les satisfaire. Les clients potentiels peuvent exiger des caractéristiques de produit particulières et des fonctions que les produits actuels du Groupe ne possèdent pas. Si ce dernier ne parvient pas à développer des produits et à proposer des services satisfaisant les exigences de ses clients, sa capacité à créer ou à augmenter la demande de ses produits et services serait mise à mal et il pourrait perdre des clients actuels ou potentiels, ce qui pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

2.3. Risques liés aux activités internationales de la Société

En raison du caractère international de son activité et de sa volonté de conquérir de nouveaux marchés étrangers, la Société pourrait être exposée dans le futur à un certain nombre de risques politiques, réglementaires et commerciaux, et notamment :

- l'évolution de la situation économique et politique locale ;
- les fluctuations des taux de change ;
- les restrictions imposées au rapatriement des capitaux ;
- les changements imprévus apportés à l'environnement réglementaire ;
- les restrictions concernant l'importation et les droits de douane, le contrôle de l'exportation des produits et services et autres barrières commerciales ;
- l'allongement des délais de paiement et des difficultés de recouvrement des créances dans certains pays ;
- la protection juridique limitée des droits de propriété intellectuelle dans certains pays.

La Société ne peut garantir qu'elle sera en mesure de gérer ces risques, sur lesquels elle n'a souvent aucun contrôle, et qu'elle pourra assurer le respect de toutes les dispositions réglementaires applicables, sans encourir de dépenses supplémentaires.

L'évolution de la situation dans des pays dans lesquels la Société commercialise ses produits ainsi que celle des réglementations applicables localement pourraient engendrer des difficultés dans l'exercice de ses activités dans ces pays, ce qui pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

3. Risques liés à l'organisation de la Société

3.1. Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Le succès de la Société repose en grande partie sur la qualité de son équipe de direction qui jouit d'une expérience importante dans le secteur au sein de la Société ou d'autres acteurs du secteur. Il repose également sur une main d'œuvre qualifiée, formée et notamment dans le domaine de la recherche et du développement, du marketing, de la commercialisation, de la production, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, de la gestion financière et des ressources humaines.

Dans l'hypothèse où la Société ne serait pas en mesure de conserver ses dirigeants et son personnel clé, la mise en œuvre de sa stratégie pourrait en être défavorablement affectée. A ce jour, la Société ne dispose pas d'assurance homme-clé.

Compte tenu de la complexité et de la spécificité de la technologie des MEMS, le succès de la Société repose sur sa capacité à assurer la gestion harmonieuse de son personnel et à fidéliser les collaborateurs bénéficiant d'une expertise en matière de design de microsystèmes et de développement de processus d'industrialisation.

Une réduction significative du nombre de collaborateurs expérimentés, notamment leur départ pour une entreprise concurrente, pourrait conduire à la détérioration de la qualité des produits, du service client offert par la Société.

Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

3.2. Risques liés au recrutement de nouveaux collaborateurs et à la fidélisation de son personnel clé

La Société aura besoin de recruter de nouveaux cadres dirigeants et du personnel scientifique qualifié pour le développement de ses activités.

La Société est en concurrence avec d'autres sociétés, organismes de recherche et institutions académiques pour recruter et retenir les personnels scientifiques, techniques et de gestion hautement qualifiée. Dans la mesure où cette concurrence est très intense, la Société pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique.

L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes clés pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

3.3. Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe

Bien qu'à ce jour la stratégie de développement de la Société ne repose pas principalement sur la croissance externe, la Société pourrait être conduite, en fonction des opportunités, à réaliser des acquisitions de sociétés, d'activités ou de technologies complémentaires afin de poursuivre le développement de ses activités, d'améliorer sa compétitivité sur son marché ou de pénétrer de nouveaux marchés.

La mise en œuvre de cette stratégie dépend, en partie, de la capacité de la Société à identifier des cibles attractives, à réaliser ces acquisitions à des conditions satisfaisantes et à les intégrer avec succès dans ses opérations ou sa technologie.

Par ailleurs, l'acquisition de technologies, tout comme la conclusion d'autres transactions d'importance pourraient faire peser sur la Société des coûts significatifs. La Société pourrait également avoir à financer de telles acquisitions en contractant des emprunts, ou en émettant des titres de capital, ce qui pourrait lui faire prendre des risques financiers et la contraindre à se voir imposer certaines restrictions ou avoir un impact dilutif pour ses actionnaires.

La réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait impacter défavorablement l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

3.4. Risques liés à la gestion de la croissance

Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe va devoir recruter du personnel supplémentaire et développer ses capacités opérationnelles, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes.

En particulier, le Groupe a l'intention de compléter ses équipes de R&D pour être en mesure de conserver son avance technologique et de développer sa force de vente pour intensifier sa présence commerciale. A cet effet, le Groupe devra notamment :

- former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant ;
- anticiper les dépenses liées à cette croissance ainsi que les besoins de financement associés ;
- anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ;
- augmenter la capacité de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion existants ; et
- augmenter les niveaux de stock de produits.

L'incapacité du Groupe à gérer la croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

3.5. Risques liés aux systèmes d'information, à la sécurité, à la protection des données, aux cyber-attaques et à l'espionnage industriel

Les risques liés aux systèmes d'information, à la sécurité, à la protection des données, aux cyber-attaques et à l'espionnage industriel pourraient entraîner des perturbations importantes liées à l'indisponibilité des systèmes d'information de la Société, à la perte de données, au détournement d'informations importantes, de propriété intellectuelle et au vol d'informations confidentielles confiées par des clients, fournisseurs ou partenaires.

Malgré les précautions prises, les dispositifs de sécurité mis en place (cluster de firewall géré par une société spécialisée dans la connectivité, l'hébergement et la sécurité, règles de restriction des accès, contrôle permanent des flux, supervision du LAN, antivirus messagerie interne, politique de changements de mots de passe réguliers, veille sécuritaire), les sauvegardes réalisées par la Société (quotidiennes, mensuelles, annuelles) , il n'existe aucune garantie que ces mesures de protection soient suffisantes, et la Société ne peut garantir un fonctionnement ininterrompu ou une sécurité totale de ses systèmes.

Les systèmes d'information du Groupe contiennent des informations essentielles pour l'entreprise telles que des informations techniques, financières, de planification, de production, des éléments de propriété intellectuelle, des analyses stratégiques, des études de coûts et de prix clés pour la compétitivité de la Société ainsi que des informations confidentielles provenant de différentes sources internes et tierces.

Des accès ou des altérations non autorisées, des attaques, des vols d'informations essentielles et stratégiques pourraient engager la responsabilité de la Société et pourraient impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

4. Risques juridiques, réglementaires et fiscaux

4.1. Risques liés à la propriété intellectuelle et à la contrefaçon

Le Groupe est titulaire d'un nombre limité de brevets. Les éléments de propriété intellectuelle détenus ou développés par le Groupe sont à titre principal, son savoir-faire, ses designs électroniques et mécaniques, et les documents associés. Les droits sur les développements et leur documentation créée par des salariés du Groupe ou des consultants ayant signé un contrat avec le Groupe appartiennent à la Société qui en est seule propriétaire.

• Brevets détenus par la Société

La protection offerte par des brevets est toujours incertaine. La Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir une protection adéquate de ses droits de propriété intellectuelle et, par là-même, perdre son avantage technologique et concurrentiel.

Le droit des brevets n'est pas uniforme dans tous les pays. En conséquence, la Société ne peut pas garantir que :

- ses demandes de brevet en cours aboutiront à la délivrance de brevets ;
- ses demandes de brevet, même si elles sont accordées, ne seront pas contestées, invalidées ou jugées inapplicables ;
- la portée de toute protection offerte par des brevets sera suffisante pour protéger la Société contre ses concurrents ;
- ses produits et technologies ne violeront pas les droits de propriété intellectuelle ou les brevets détenus par des tiers, et qu'elle ne sera pas contrainte de se défendre contre de telles accusations par des tiers ;
- des tiers ne se verront pas accorder ou ne déposeront pas de demandes de brevet ou ne disposeront pas de tout autre droit de propriété intellectuelle qui, même s'ils n'empiètent pas sur ceux de la Société, viendraient limiter celle-ci dans son développement.

Les litiges en matière de propriété intellectuelle sont fréquemment longs, coûteux et complexes. Certains des concurrents de la Société disposent de ressources plus importantes pour mener de telles procédures. Une décision judiciaire défavorable pourrait affecter sérieusement la capacité de la Société à poursuivre son activité, et, plus précisément, pourrait contraindre la Société à :

- cesser de vendre ou d'utiliser certains de ses produits et technologies ;
- acquérir le droit d'utiliser les droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers à des conditions onéreuses ; ou
- changer la conception, retarder le lancement ou même abandonner certains de ses produits.

La protection par la Société de ses droits de propriété intellectuelle représente un coût significatif lié, notamment, aux frais de dépôt et de maintien en vigueur des brevets, aux rémunérations supplémentaires et juste prix versés aux inventeurs et d'une façon générale, à la gestion de l'ensemble de ses droits de propriété intellectuelle. Les dépenses de la Société relatives à son portefeuille de brevets s'élèvent à 35 k euros pour l'année fiscale 2025, pour :

- les dépôts (dépôts en France, étude du dossier, recherches concernant l'art antérieur) ;
- Le suivi et la gestion des titres acquis (incluant les frais relatifs aux procédures de délivrance, les taxes de maintien en vigueur, les frais relatifs aux demandes d'extension internationale).

Ce coût pourrait être augmenté si des actions en justice devaient être introduites par la Société pour faire valoir ses droits. En outre, toute défaillance dans la protection de ses droits de propriété intellectuelle pourrait permettre à des concurrents d'avoir accès aux technologies développées par la Société en collaboration avec des partenaires et ainsi entraîner la perte d'un avantage concurrentiel pour la Société. Cette perte d'avantage concurrentiel pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

• Brevets utilisés par la Société dans le cadre d'une licence

Il existe un risque de dépendance de la Société à l'égard de tiers. En effet, l'activité de la Société dépend en partie de l'octroi de licences non exclusives sur des brevets appartenant à des tiers. Il s'agit principalement des contrats de licence conclus avec le CEA-Leti et la société Thales AVS France SAS.

Par ailleurs, les concédants de licence excluent certaines garanties, en particulier en cas de réclamations ou actions de tiers au sujet des contrats de licence. En conséquence, la Société ne peut garantir que la validité de ces brevets ne sera pas contestée par un tiers ou que les brevets ne sont pas dépendants d'un autre brevet antérieur ou ne portent pas atteinte à un brevet détenu par un tiers.

Comme toute entreprise technologique, Tronics est également exposée à la contrefaçon de ses produits. Malgré les efforts faits par le Groupe pour protéger en interne les informations liées au développement de ses produits, il ne peut être exclu que des cas de contrefaçon apparaissent. Ceci pourrait avoir des effets négatifs sur le Groupe, ralentir le développement sur certains marchés cibles, impacter l'image de marque du Groupe notamment si des produits contrefaits de qualité moindre venaient à être diffusés et pourrait amener le Groupe à entreprendre des démarches juridiques coûteuses. De telles démarches pourraient impacter défavorablement l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

4.2. Risques liés à la réglementation et à son évolution

4.2.1. Risque lié à l'évolution des réglementations

Bien que l'évolution récente de la réglementation n'ait pas eu d'impact défavorable sur les activités du Groupe, il ne peut être exclu que des changements législatifs ou réglementaires en cours de préparation dont le Groupe n'a pas connaissance ou futurs puissent impacter défavorablement l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

4.2.2. Risque lié à la nécessité d'obtenir des licences d'exportation

Le Groupe est dans l'obligation de produire à l'administration douanière une licence globale d'exportation et parfois des licences individuelles par type de produit et/ou type de client. Le délai d'obtention de ces licences peut s'avérer parfois long, ralentir le processus de livraisons de produits commandés par des clients et entraîner le paiement de pénalités de retard et impacter défavorablement l'image de marque du Groupe, son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

4.2.3. Risque lié à la nécessité d'obtenir une autorisation gouvernementale préalable en cas de prise de contrôle de la Société ou d'une de ses branches d'activité

Au vu des activités du Groupe, sa prise de contrôle, l'acquisition de tout ou partie d'une de ses branches d'activité, le franchissement du seuil du tiers de son capital pourrait notamment être soumis à une autorisation gouvernementale préalable.

Au titre de ses activités, le Groupe peut être indirectement dépositaire de secrets de la défense nationale et les biens et technologies qu'il développe pourraient être qualifiés « à double usage » au sens de l'annexe IV du règlement (CE) n° 428/2009 du Conseil du 5 mai 2009.

De ce fait, en application des dispositions du code monétaire et financier, la prise de contrôle de la Société (au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce) ou l'acquisition, directe ou indirecte, de tout ou partie d'une branche d'activité du Groupe par (i) une personne physique qui n'est pas ressortissante d'un Etat Membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu une convention d'assistance administrative avec la France, une entreprise dont le siège social ne se situe pas dans l'un de ces mêmes Etats ou une personne physique de nationalité française qui n'y est pas résidente, conformément à l'article R. 153-2 du code monétaire et financier (un « **Investisseur Non Communautaire** ») ou (ii) une personne physique ressortissante d'un Etat Membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu une convention d'assistance administrative avec la France, une entreprise dont le siège social se situe dans l'un de ces mêmes Etats ou une personne physique de nationalité française qui y est résidente conformément à l'article R. 153-4 du code monétaire et financier (un « **Investisseur Communautaire** ») pourrait être soumis à l'autorisation préalable du ministre français chargé de l'économie (en application de l'article L.151-3 du code monétaire et financier).

De même, le franchissement du seuil de 33,33% du capital de la Société par un Investisseur Non Communautaire pourrait également être soumis à l'autorisation préalable du ministre français chargé de l'économie. Une autorisation préalable de gouvernements d'autres pays pourrait également être requise pour des raisons similaires. Il ne peut pas être exclu que ces autorisations soient refusées ou assorties de conditions de nature à dissuader un acquéreur potentiel. L'existence de telles conditions à une acquisition de la Société pourrait avoir un impact négatif sur le cours de ses actions.

4.2.4. Risque lié à l'évolution des normes

L'adoption de normes non compatibles avec les solutions développées par le Groupe, nécessitant d'importantes modifications de ses produits ou ne permettant pas au Groupe d'offrir des produits au même moment que des concurrents maîtrisant davantage ces nouvelles normes pourrait impacter défavorablement son offre commerciale, son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

Le Groupe, du fait de sa taille, n'a que des moyens très limités pour peser sur ces décisions. Bien que ces normes, une fois adoptées, soient publiques et puissent être rapidement intégrées et mises en œuvre par son équipe de recherche et développement, l'absence d'influence du Groupe dans le processus de normalisation pourrait le défavoriser vis-à-vis de concurrents plus influents.

4.2.5. Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du Groupe en cas de dommages générés par un de ses produits

Le risque de mise en jeu de la responsabilité du Groupe en matière de produits défectueux est inhérent au développement, à la fabrication, à la commercialisation et à la vente de ses produits.

Le Groupe pourrait voir sa responsabilité engagée, en qualité de fabricant, du fait d'un dommage causé par un défaut d'un de ses produits mis en circulation par ses soins. Un produit est considéré comme défectueux lorsqu'il n'offre pas la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre. Il pourrait être demandé au Groupe réparation d'un dommage résultant d'une atteinte à une personne ou à un bien.

Il appartiendrait cependant au demandeur de prouver le dommage, le défaut et le lien de causalité entre le défaut et le dommage.

En outre, la responsabilité du Groupe pourrait être écartée si elle démontrait que l'état des connaissances scientifiques et techniques, au moment où le produit a été mis en circulation, ne pouvait permettre de déceler l'existence du défaut ou que le défaut du produit est dû à la conformité du produit avec des règles impératives d'ordre législatif ou réglementaire.

Tout accident impliquant les produits du Groupe pourrait impacter les demandes de produits développés par le Groupe. Ce type de circonstance pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

La réputation du Groupe pourrait également être affectée par une publicité négative résultant de difficultés ou d'accidents en relation avec ses produits. Le Groupe ne peut garantir que de telles réclamations ne seront pas formulées dans le futur.

Afin de réduire les conséquences potentielles des risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du Groupe en cas de dommage généré par un de ses produits, celle-ci a contracté une assurance responsabilité civile qui couvre les dommages que pourraient causer ses produits.

4.3. Risque d'évolution dans les politiques d'aide aux entreprises

La diminution des financements publics dont bénéficie le Groupe ou des demandes de remboursement pourrait entraîner une augmentation des dépenses du Groupe et pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

Le Groupe bénéficie de certains dispositifs fiscaux en matière de recherche et développement (Crédit Impôt Recherche) en France dont le montant total s'est élevé à 281 K€ en FY2025 et 323 K€ en FY2024). Ces dispositifs fiscaux sont soumis au respect de nombreuses exigences et règles que le Groupe doit remplir et respecter.

Suite à l'entrée au capital de Tronics Microsystems SA, le remboursement anticipé du CIR dont l'entreprise a bénéficié avant 2016, répondant jusque-là aux critères de la PME communautaire, n'est désormais plus possible. Pour la même raison, l'entreprise n'est plus éligible au Crédit Impôt Innovation. En revanche, cela ne change pas l'éligibilité des programmes de recherche au CIR. La société impute le montant du CIR sur l'impôt sur les sociétés dû ou bien demande la restitution à l'expiration d'une période de trois ans si elle n'a pas pu imputer ce crédit d'impôt.

Par ailleurs, si les gouvernements concernés n'étaient pas en mesure d'effectuer les versements aux échéances prévues ou si les programmes ou crédits d'impôts étaient interrompus, modifiés ou réduits ou si le Groupe ne remplissait plus les critères d'éligibilité ou que les administrations compétentes remettaient en cause tout ou partie des sommes allouées au Groupe, l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats pourraient être impactés défavorablement.

4.4. Risque d'évolution de l'environnement fiscal et de contrôles fiscaux

Au jour de l'établissement du présent rapport, le Groupe est principalement implanté en France. Tout changement de la législation fiscale et douanière, notamment sur les taux d'imposition et les systèmes d'aide fiscale (tel que celui sur le crédit impôt recherche), ou les contrôles fiscaux pourrait impacter défavorablement l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

4.5. Risques liés aux contentieux et litiges

Le Groupe est engagé à la date du présent rapport dans un nombre très limité de litiges.

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas à la date d'enregistrement du présent rapport de litiges commerciaux et fiscaux, ni d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou arbitrales en suspens ou dont le Groupe est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois un impact défavorable significatif sur l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

4.6. Risques environnementaux

Les produits du Groupe sont soumis au respect d'une réglementation environnementale de plus en plus stricte. Le Groupe assure à cet effet une veille réglementaire environnementale visant à anticiper, dans la conduite de ses activités, les évolutions réglementaires.

Du fait de la nature de son activité, la Société est amenée à stocker des produits dangereux sur son site de production de Crolles, qui est soumis à une déclaration contrôlée auprès de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Afin de minimiser le risque environnemental, la Société a veillé à ce que son site opère dans le strict respect des normes de sécurité. A la connaissance de la Société, aucun rejet toxique n'est généré par le fonctionnement de son site.

En dépit des procédures mises en place par le Groupe et bien que la Société estime que les risques d'atteinte à l'environnement soient limités dans le cadre de l'activité du Groupe, la Société ne peut garantir une couverture totale du risque environnemental qui, s'il se réalisait, pourrait amener le Groupe à rencontrer des difficultés dans l'exercice de ses activités, ce qui pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

5. Risques financiers

5.1. Risque de taux d'intérêt

Au 31 mars 2025, la ventilation des actifs et des dettes financières consolidées du Groupe en fonction de la nature des taux fixe ou variable, se décompose comme suit :

en milliers d'euros		31.03.25
Instruments à taux fixe		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		60
Dettes financières		9 891
Endettement net à taux fixe		9 951
Instruments à taux variable		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Dettes financières		
Endettement net à taux variable		

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts bancaires à court terme. Les dettes financières sont principalement constituées d'emprunts auprès de TDK Electronics AG et de dettes financières au titre des contrats de location.

Au 31 mars 2025, l'ensemble des actifs et passifs financiers sont à taux fixe. Le Groupe n'est donc pas exposé au risque de taux d'intérêt.

5.2. Risque de change

La stratégie de la Société française est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats.

La filiale américaine quant à elle effectue des transactions en dollar américain (USD).

La sensibilité du Groupe au risque de change provient principalement de la consolidation de la filiale américaine (impact sur les capitaux propres) et des prêts consentis entre Tronics Microsystems SA, Tronics MEMS Inc. Suite aux abandons de créance réalisés au cours de l'exercice l'exposition au risque de change s'est fortement réduit et le groupe a par conséquent décidé de ne pas renouveler les contrats de couverture de change au cours de l'exercice 2024.

5.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le tableau ci-après présente la ventilation des passifs financiers et des actifs financiers courants au 31 mars 2025.

Risque de liquidité (31 mars 2025) en milliers d'euros	Montant Brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs Financiers				
Dettes financières - contrats de location	891	418	473	
Avances remboursables	-			
Intérêts courus	3	3		
Emprunts	9 000	9 000		
Engagements achats sur minoritaires	-			
Total passifs financiers	9 894	9 421	473	-
Actifs Financiers courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	60	60		
Total actifs financiers	60	60		-
Endettement net	-9 835	-9 361	-473	-

Le groupe n'anticipe pas de risque de liquidité au cours des 12 prochains mois compte tenu de l'engagement de support du groupe TDK Electronics.

Le Groupe n'est soumis à aucun covenant.

5.4. Risque sur actions et autres instruments financiers

A la date du présent rapport, le Groupe ne détient aucun titre financier. Par conséquent, le Groupe n'est pas exposé à un risque de marché sur actions et autres instruments financiers.

5.5. Risques liés aux engagements hors bilan

Se reporter à la note 8 des annexes aux informations financières au 31 mars 2025.

5.6. Risque de dilution

Depuis sa création, la Société a procédé à l'attribution de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), de bons de souscription d'actions (BSA) et d'options d'achat ou de souscription d'actions. A la date du présent rapport, l'ensemble des titres donnant accès au capital a été exercé.

La politique de motivation des dirigeants et salariés du groupe TDK ne prévoit pas l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux titres donnant accès au capital de la Société, qui aurait pu entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires de la Société.

6. Risque de crédit ou de Contrepartie

Le risque de crédit et/ou de contrepartie correspond au risque qu'une partie à un contrat avec le Groupe manque à ses obligations contractuelles entraînant une perte financière pour le Groupe.

Les instruments financiers sur lesquels le Groupe encourt un risque de crédit sont principalement les créances clients et la trésorerie.

En ce qui concerne les créances clients, le Groupe évalue régulièrement le risque de crédit et la situation financière de ses clients et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Si le Groupe compte parmi ses clients de grandes sociétés européennes, américaines, japonaises, russes et chinoises, il est également amené à travailler pour le compte de sociétés de plus petite taille, et compte notamment parmi ses clients plusieurs sociétés start-up à divers stades de maturité qui pourraient rencontrer des difficultés économiques à l'avenir. Si le Groupe n'a pas subi à ce jour de pertes significatives résultant de défaillances clients et s'il estime ne pas être confronté à un risque de recouvrement majeur, il ne peut donc toutefois exclure totalement ce risque à l'avenir. Le Groupe a mis en place une politique de gestion de trésorerie ayant pour objectif de limiter les placements financiers en euros, à court terme et à faible risque, sous forme notamment de comptes à terme à taux fixe en euros.

Compte tenu de son activité et de l'état actuel du marché, la Société encourt les principaux risques suivants :

La Société vend ses produits et services à des clients intervenants sur des marchés pouvant présenter une volatilité importante de la demande et des commandes.

La Société intervient sur des technologies nouvelles et sur des produits nouveaux qui comportent un risque d'échec élevé dans la phase de développement. C'est pourquoi la Société entretient un portefeuille important de projets pour optimiser les chances que certains d'entre eux aboutissent à des productions récurrentes. En outre, les marchés visés sont diversifiés tant géographiquement que commercialement et connaissent une croissance soutenue.

La majeure partie des contrats de développement en cours ayant été négociés en euros, la Société n'est pas exposée au risque de change de manière significative. Par ailleurs, le montant des transactions libellées en dollars (USD) se compensent (les décaissements en devise sont équivalents aux encaissements dans la même devise).

La Société exploite une installation classée soumise à déclaration contrôlée à la DREAL. En effet, la salle blanche consomme des produits chimiques considérés comme dangereux. Cependant, les quantités consommées et stockées sur son site sont inférieures aux seuils nécessitant une autorisation préfectorale. La Direction a fait le maximum pour réduire et maîtriser les risques incendie et pollution, en mettant en œuvre les dispositifs de prévention et de formation requis : dispositifs de détection, ingénieur sécurité, plan de formation, plan de prévention.

7. Assurances et couverture des risques

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'il estime compatibles avec la nature de son activité. Le montant total des primes versées au titre de l'ensemble des polices d'assurances du Groupe s'est élevé à 86 K€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025.

ANNEXE C

Tableau des délais de paiement des clients et des fournisseurs

	Article D. 441-I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 Jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et	0 Jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et
A. Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						15						2
Montant total des factures concernées TTC	524	8	53	49	0	110	2 437	346	0	0	0	346
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	8%	0%	1%	1%	0%	2%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							16%	2%	0%	0%	0%	4%
B. Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues						0					1	1
Montant total des factures exclues						0					84	84
C. Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légale - Article L.441-6 ou L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours fin de mois						Délais Contractuels : ____30 Jours nets_____					

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2025

Société anonyme au capital de 9.046.492 euros
Siège social : 98 rue du pré de l'Horme 38926 Crolles, France
412 152 019 R.C.S Grenoble

**COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025**

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF CONSOLIDE (K€)	Notes	31 mars 2025	31 mars 2024
Activités poursuivies			
Immobilisations incorporelles	7.1.1	194	309
Immobilisations corporelles	7.1.2	4 002	4 357
Autres actifs financiers	7.1.3	72	75
Créances d'impôts	7.1.6	877	773
Impôts différés	7.1.12		
Actifs non courants		5 145	5 513
Stocks et en-cours	7.1.4	4 111	3 587
Clients	7.1.5	2 796	1 997
Créances d'impôt	7.1.6	177	123
Autres actifs courants	7.1.6	605	1 229
Trésorerie et équivalents trésorerie	7.1.7	25	123
Actifs courants		7 714	7 058
Activités abandonnées		35	496
Total actif		12 894	13 067

PASSIF CONSOLIDE (K€)	Notes	31 mars 2025	31 mars 2024
Capital social	7.1.8	9 046	9 046
Primes liées au capital		80	80
Réserves		-15 020	-15 697
Résultat net		1 438	731
Total capitaux propres, part du groupe		-4 456	-5 839
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-383	-382
Total Capitaux Propres		-4 839	-6 221
Activités poursuivies			
Passifs financiers	7.1.11	473	860
Provisions	7.1.9	299	222
Impôts différés	7.1.12		
Passifs non courants		772	1 082
Passifs financiers	7.1.11	9 421	12 050
Provisions	7.1.9	121	1
Fournisseurs	7.1.13	1 705	1 859
Produits constatés d'avance	7.1.13	1 580	869
Autres passifs courants	7.1.13	2 446	1 597
Passifs courants		15 273	16 375
Activités abandonnées		1 687	1 831
Total passif et capitaux propres		12 894	13 067

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (K€)	Notes	31 mars 2025	31 mars 2024
Chiffre d'affaires	7.2.1	14 901	13 647
Autres produits de l'activité	7.2.2	570	679
Produits des activités courantes		15 470	14 326
Achats consommés	7.2.3	-3 840	-4 006
Charges externes		-2 021	-1 761
Charges de personnel	7.2.4	-6 095	-5 867
Impôts et taxes		-173	-165
Dotations nettes aux amortissements		-1 069	-1 072
Dotations nettes aux provisions		-301	-100
Autres produits courants	7.2.5		47
Autres charges courantes	7.2.5		
Résultat opérationnel courant		1 971	1 401
Résultat opérationnel		1 971	1 401
Coût de l'endettement financier net	7.2.6	-450	-684
Autres produits et charges financières	7.2.6	-2	320
Résultat avant impôt		1 518	1 037
Impôts sur les bénéfices	7.2.7	-80	-34
Résultat Net		1 438	1 003
Activités abandonnées			
Résultat des activités abandonnées net d'impôt		-	1 722
Résultat Net de l'ensemble consolidé		1 438	2 725
Part du groupe		1 438	731
Part ne conférant pas le contrôle			1 994
<i>Résultat par action (€/action)</i>	7.2.8	<i>0.16</i>	<i>0.30</i>
<i>Résultat dilué par action (€/action)</i>	7.2.8	<i>0.16</i>	<i>0.30</i>

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

ETAT DU RESULTAT GLOBAL (K€)	31 mars 2025	31 mars 2024
Résultat Net	1 438	2 725
Éléments recyclables ultérieurement en résultat		
Ecart de conversion	5	-1 646
Éléments non recyclables ultérieurement en résultat		
Ecart actuariel sur avantages accordés au personnel	-57	-0
Effet d'impôt	14	0
Total des autres éléments du résultat global	-38	-1 647
Résultat global	1 401	1 079
<i>Dont part revenant au groupe consolidé</i>	<i>1 401</i>	<i>-914</i>
<i>Dont part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle</i>	<i>-1</i>	<i>1 993</i>

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (K€)	Capital	Primes liées au capital	Réserves de conversion	Autres réserves groupe		Total	Capitaux propres part du groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
				Autres éléments du résultat global	Autres réserves				
Situation au 31 mars 2023	9 046	80	-776	146	-13 567	-14 196	-5 069	-2 375	-7 444
Résultat de la période					731	731	731	1 994	2 725
Eléments recyclables ultérieurement en résultat, après impôts			-1 645			-1 645	-1 645	-2	-1 646
Eléments non recyclables ultérieurement en résultat, après impôts									0
Résultat global			-1 645	0	731	-914	-914	1 993	1 079
Variation de périmètre									
Engagement de rachat des intérêts ne conférant pas le contrôle				160		160	160		160
Autres variations				-18		-18	-18		-18
Situation au 31 mars 2024	9 046	80	-2 420	289	-12 836	-14 967	-5 840	-382	-6 221
Résultat de la période					1 438	1 438	1 438	0	1 438
Eléments recyclables ultérieurement en résultat, après impôts			5			5	5	-1	4
Eléments non recyclables ultérieurement en résultat, après impôts				-43		-43	-43		-43
Résultat global			5	-43	1 438	1 401	1 401	-1	1 400
Variation de périmètre									
Engagement de rachat des intérêts ne conférant pas le contrôle						0	0		0
Autres variations				-19		-19	-19		-19
Situation au 31 mars 2025	9 046	80	-2 415	227	-11 397	-13 586	-4 458	-383	-4 839

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES (K€)	31 mars 2025	31 mars 2024
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 438	2 725
<i>Résultat net des activités abandonnées</i>	-	1 722
<i>Résultat net des activités poursuivies</i>	1 438	1 003
Quote part dans résultat sociétés en équivalence	-	-
Amortissements	1 069	1 073
Provisions	391	-701
Plus ou moins value de cession	-	-445
Résultat financier	453	-1 232
Impôt	80	34
Impôt payé	-26	-34
Variation du BFR	482	2 545
<i>Flux de trésorerie d'exploitation des activités poursuivies</i>	4 031	4 713
<i>Flux de trésorerie d'exploitation des activités abandonnées</i>	-143	-747
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	3 887	3 966
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-693	-694
Frais de développement capitalisés	-	-
Produits de Cessions d'immobilisations	10	2 816
Acquisition d'actifs financiers et contrat de liquidités	-1	-
Cession d'actifs financiers	4	74
<i>Flux de trésorerie d'investissement des activités poursuivies</i>	-680	-519
<i>Flux de trésorerie d'investissement des activités abandonnées</i>	0	2 715
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-680	2 196
Emission d'emprunts	19 500	24 900
Remboursements d'emprunts	-22 494	-31 500
Coût net des intérêts reçus et payés sur couverture de change	-	649
Coût net des intérêts reçus et payés sur cashpooling	39	157
Intérêts payés et perte de change	-496	-729
Intérêts reçus et gains de change	2	-1
Augmentation de capital	-	-
<i>Flux de trésorerie de financement des activités poursuivies</i>	-3 450	-7 172
<i>Flux de trésorerie de financement des activités abandonnées</i>	0	649
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-3 450	-6 524
Incidence des variations de cours des devises	1	-42
Variation de la trésorerie	-242	-404
Trésorerie d'ouverture	301	705
Trésorerie de clôture	60	301

NOTES ANNEXES

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés du groupe TRONIC'S MICROSYSTEMS.

Les comptes ont été arrêtés par le Directoire en date du 19 juin 2025 et seront présentés à l'Assemblée Générale du 24 septembre 2025.

Table des matières des annexes aux comptes consolidés établis en norme IFRS pour l'exercice clos le 31 mars 2025

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	10
2. FAITS MARQUANTS	10
2.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025	10
2.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	11
3. BASE DE PREPARATION DES COMPTES CONSOLIDES	12
3.1 REFERENTIEL IFRS	12
3.2 RECOURS A DES ESTIMATIONS	13
3.3 PRINCIPES DE PRESENTATION	14
3.4 MODALITES DE CONSOLIDATION	14
4. METHODES ET REGLES D'EVALUATION	15
4.1 CONVERSION DES ELEMENTS EN DEVISES	15
4.2 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT – TRAVAUX DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT REALISES EN INTERNE	16
4.3 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17
4.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	17
4.5 CONTRATS DE LOCATION	17
4.6 PERTES DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISES	18
4.7 ACTIFS FINANCIERS	18
4.8 STOCKS.....	19
4.9 CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS	20
4.10 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	20
4.11 PROVISIONS.....	20
4.12 EMPRUNTS ET PASSIFS FINANCIERS	21
4.13 AVANTAGES DU PERSONNEL.....	21
4.15 RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	22
4.16 AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE.....	22
4.17 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	23
4.18 RESULTAT FINANCIER.....	23
4.19 IMPOT SUR LES RESULTATS.....	23
4.20 RESULTAT PAR ACTIONS	24
4.21 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	24
4.22 INFORMATION SECTORIELLE	25
4.23 EVALUATION DE LA JUSTE VALEUR	25
4.24 ACTIVITES ABANDONNEES	27

5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	28
6. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	29
6.1 INFORMATIONS PAR SECTEUR OPERATIONNEL.....	29
6.2 INFORMATIONS PAR ZONES GEOGRAPHIQUES (DESTINATION DES BIENS ET SERVICES VENDUS)	29
7. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN, DU COMPTE DE RESULTAT, DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE ET LEURS VARIATIONS.....	30
7.1. NOTES SUR LE BILAN	30
7.2. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	42
8 ENGAGEMENTS FINANCIERS	48
9 RISQUES	48
9.1 RISQUE DE LIQUIDITE.....	48
9.2 RISQUE DE CREDIT	48
9.3 RISQUE DE CHANGE	49

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

TRONIC'S MICROSYSTEMS est une société anonyme de droit français créée le 27 mai 1997. Son siège social est situé au 98, rue du Pré de L'Horme 38920 Crolles. TRONIC'S MICROSYSTEMS et ses filiales (ci-après « Le Groupe ») est une référence mondiale sur les marchés des MEMS (acronyme anglo-saxon pour Système Micro Electro Mécanique).

TRONIC'S MICROSYSTEMS est dirigée par Julien Bon, Président du Directoire et son Conseil de surveillance est présidé par Peter Balzer. La société est cotée sur le marché Euronext Growth Paris depuis le 13 février 2015 et fait partie du groupe TDK depuis le 28 décembre 2016.

Le groupe conçoit et fabrique ses composants et sous-systèmes dans le cadre d'opérations industrielles à la fois en Europe (Grenoble). Depuis 1997, le groupe a développé des plateformes technologiques et des procédés industriels propriétaires et dispose aujourd'hui d'un des portefeuilles de technologies MEMS les plus variés au monde.

Ces produits, à forte valeur technologique, sont des dispositifs nano et microsystèmes qui assurent une fonction de capteur et/ou d'actionneur dans des applications très diverses.

La société compte des clients principalement dans le secteur industriel, l'aéronautique et la sécurité, l'automobile, les objets connectés.

L'exercice fiscal en cours du Groupe va du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 et sera dénommé dans ce rapport « FY25 ».

2. FAITS MARQUANTS

2.1 Faits marquants de l'exercice clos le 31 mars 2025

Le groupe a opéré dans un contexte économique mondial incertain à la fois en termes d'inflation et de ralentissement économique entraînant une faible demande sur certains secteurs d'activité. La demande dans le secteur industriel, marché principal du Groupe, est resté néanmoins soutenue permettant une progression du chiffre d'affaires des activités poursuivies sur l'exercice FY25 démontrant la solidité du Groupe et la qualité de son carnet de commandes.

Au cours du précédent exercice, le Groupe a procédé à la cession des actifs de sa filiale TRONICS MEMS INC (voir paragraphe Activités Abandonnées pour plus de précisions).

L'impact des augmentations de prix importantes observées entre 2022 à 2024 sur les prix de certaines matières premières et de l'énergie s'est normalisé au cours de cet exercice comptable.

Cela étant, les futures conséquences des conflits géopolitiques, en particulier celles liées à la situation en Ukraine ou au moyen orient, de même que l'augmentation de l'inflation, pourraient entraîner des répercussions plus importantes qu'actuellement anticipées en fonction de l'évolution de la situation.

Le chiffre d'affaires de l'exercice FY25 des activités poursuivies ressort à 14,9 M€, marquant une progression de +9% par rapport à l'exercice fiscal précédent, principalement porté par la croissance du chiffre d'affaires Ingénierie.

L'activité Manufacturing du Groupe a généré un chiffre d'affaires de 11,7 M€, soit une augmentation de +1% comparé à l'exercice précédent. La demande pour les capteurs inertiels MEMS haute performance de TRONICS, et les activités de fonderie pour applications industrielles sont restées dynamiques. Les activités de production représentent 79% des revenus de TRONICS, confirmant la stratégie de la Société qui a fait de cette activité son axe de développement prioritaire.

L'activité Ingénierie, destinée à soutenir l'industrialisation des futurs produits sur-mesure au niveau du Groupe, représente quant à elle 3,2 M€ sur l'exercice FY25 (contre 2,1 M€ sur l'exercice FY24). Cette croissance est expliquée par le démarrage de projets de développement et d'industrialisation de produits MEMS inertiels customisés basés sur la plateforme Magelan.

2.2 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

3. BASE DE PREPARATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les états financiers du Groupe ont été établis en Euros. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

3.1 Référentiel IFRS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés arrêtés au 31 mars 2025 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel que publié par l'IASB (International Accounting Standards Board), adopté par l'Union européenne et rendu obligatoire à la clôture des comptes.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Normes, amendement de normes et interprétations applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- Amendement IAS 1 - Informations à fournir sur les méthodes comptables significatives & Classement des passifs en tant que passifs courants ou non-courants. Passifs non-courants assortis de clauses restrictives.
- Amendement IFRS 16 - Passif de location dans le cadre d'une cession-bail
- Amendements IAS 7- Etat des flux de trésorerie et IFRS 7 - Instruments financiers : Informations à fournir pour les accords de financement avec les fournisseurs

Normes, amendement de normes et interprétations applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Amendement IAS 21 - Effets des variations des taux de change : manque d'échangeabilité

L'application de ces nouveaux textes, n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

Les normes, amendements et interprétations suivants, publiés par l'IASB, n'ont pas encore été endossés par l'Union Européenne :

- IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers

Le processus de détermination des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes, amendements et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.

En l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables.

3.2 Recours à des estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice. Les principales estimations portent sur :

- L'estimation du chiffre d'affaires reconnu de façon continue (notes 4.15 et 7.2.1)
- L'évaluation de l'engagement d'achat de participations ne conférant pas le contrôle (notes 3.4.(d) et 7.1.11)
- Les provisions (notes 4.11 et 7.1.9)
- Les dépréciations des stocks (notes 4.8 et 7.1.4)

Des précisions sont apportées dans la note sur les principes comptables significatifs.

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont élaborées sur la base d'informations disponibles ou de situations existantes à la date d'arrêté des états financiers consolidés au 31 mars 2025. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existantes à cette date, entraînant un certain degré d'incertitude sur le futur, les montants qui figureront dans les futurs états financiers de notre Groupe pourraient différer significativement des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

3.3 Principes de présentation

- Compte de résultat

En application de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers, le Groupe a opté pour une présentation de son compte de résultat consolidé par nature. Les autres éléments du résultat global sont présentés dans un tableau spécifique, après le résultat consolidé.

- Bilan

Conformément aux dispositions de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers, le Groupe présente son bilan consolidé en distinguant les actifs courants et non courants ainsi que les passifs courants et non courants.

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs hors exploitation ayant une date de réalisation inférieure à un an, ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie et les actifs financiers liés à l'exploitation sont des actifs courants. Les actifs d'impôts différés et les autres actifs sont des actifs non courants.

Les dettes liées au cycle d'exploitation normal du Groupe et les dettes échues dans les 12 mois suivants la clôture de l'exercice sont des passifs courants. Les passifs d'impôts différés et les autres passifs sont des passifs non courants.

3.4 Modalités de consolidation

(a) Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les filiales sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels individuels, retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le groupe. Elles clôturent toutes au 31 mars.

(b) Intérêts dans des entités mises en équivalence

Les intérêts du Groupe dans des entités mises en équivalence comprennent des intérêts dans une coentreprise, c'est-à-dire un partenariat conférant au Groupe le contrôle conjoint, selon lequel il a des droits sur les actifs nets du partenariat et non des droits sur ses actifs et des obligations à assumer au titre de ses passifs.

Les intérêts du Groupe dans la coentreprise sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement au coût qui inclut les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

(c) Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

(d) Participations ne donnant pas le contrôle (NCI)

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du Groupe dans une filiale qui n'entraîne pas la perte de contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

(e) Engagement d'achat de participations ne conférant pas le contrôle

Les obligations contractuelles de verser de la trésorerie ou d'autres actifs financiers pour acquérir des titres complémentaires dans les filiales donnent lieu à la comptabilisation d'une dette.

Les participations ne conférant pas le contrôle conservant l'accès présent aux bénéfices, ils ne sont pas décomptabilisés et la contrepartie de la dette se situe dans les réserves du groupe. Le Groupe a opté pour la comptabilisation des variations ultérieures de la dette en capitaux propres. Dans cette méthode, une part du résultat global est allouée aux participations ne conférant pas le contrôle.

4. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

4.1 Conversion des éléments en devises

4.1.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est à dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond généralement à la monnaie locale.

Les comptes consolidés sont présentés en euro.

4.1.2 Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. A chaque arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture en vigueur à cette même date. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits directement en compte de résultat.

Cependant, les écarts de change résultant de la conversion des passifs financiers désignés comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger dans la mesure où la couverture est efficace sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

4.1.3 Conversion des états financiers des filiales exprimés en monnaies étrangères

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro et n'est pas la monnaie d'une économie en hyperinflation, sont convertis en euro de la façon suivante :

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période, qui est une estimation du cours de change en vigueur aux dates de transactions ;
- les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global ; ils participent ultérieurement, le cas échéant, au calcul du résultat de cession de la ou des société(s) concernée(s) ;
- les éléments présentés dans le tableau des flux de trésorerie sont convertis au taux moyen de la période, sauf si le taux en vigueur au jour de la transaction est significativement différent.

En 2024/2025, il n'y a pas dans le périmètre du Groupe de pays en hyperinflation.

4.2 Recherche et développement – Travaux de recherche et développement réalisés en interne

Conformément à IAS 38, Immobilisations incorporelles, les frais de recherche sont comptabilisés dans les charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Selon IAS 38, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- (a) Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- (b) Intention du Groupe d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- (c) Capacité de celui-ci à utiliser ou à vendre cette immobilisation incorporelle,
- (d) Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- (e) Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- (f) Capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne « immobilisations incorporelles ».

Ces frais sont amortis linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée (entre 1 et 5 ans).

Les travaux de recherche et développement réalisés en interne par la Société ne font l'objet d'aucune activation à la date de clôture, l'ensemble des critères mentionnés ci-dessus n'étant pas cumulativement réunis.

4.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Il s'agit principalement de licence, de brevets et de logiciels acquis.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée d'utilité. Les durées les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 3 ans
- Brevet : de 5 à 8 ans
- Licence : de 4 à 12 ans

4.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : de 3 à 15 ans
- Agencements du terrain, aménagements des constructions : de 8 à 10 ans
- Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : de 3 à 10 ans

4.5 Contrats de location

A la signature d'un contrat, le Groupe détermine si celui-ci constitue, ou contient, un contrat de location. Un contrat qui constitue ou contient un contrat de location accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une rémunération. Pour évaluer si un contrat accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, le Groupe se fonde sur la définition d'un contrat de location donnée par IFRS 16.

Ce principe s'applique aux contrats signés à partir du 1er avril 2019.

Conformément à IFRS 16, les contrats de location sont comptabilisés au bilan du preneur en constatant à l'actif un droit d'utilisation et au passif une dette au titre des obligations à payer les loyers.

Les contrats du Groupe entrant dans le champ d'application de cette norme portent sur des bâtiments et des locations de véhicules et autres équipements.

La valeur du droit d'utilisation et de la dette de location est évaluée à la valeur actualisée des paiements futurs de loyers.

Le Groupe a choisi, comme précisé dans la norme IFRS 16, d'appliquer les exemptions prévues pour les contrats de location d'une durée inférieure à 12 mois et pour les contrats portant sur des actifs sous-jacents de faible valeur (inférieure à 5 000 EUR).

La durée d'amortissement retenue pour les droits d'utilisation est celle du contrat de location en tenant compte des périodes optionnelles qui seront probablement exercées.

4.6 Pertes de valeur des actifs immobilisés

Pertes de valeur sur les actifs incorporels et corporels

Le Groupe procède, conformément à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs longs termes selon le processus suivant :

- Pour les actifs corporels et incorporels amortis, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes, tel que par exemple un changement de technologie ou un arrêt d'activité.

Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'unité, à la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de cession, ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'unité excède sa valeur recouvrable, l'unité doit comptabiliser la perte de valeur.

4.7 Actifs financiers

Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument.

Suite à la première application de la norme IFRS 9, les actifs financiers sont classés en trois catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- Actifs évalués au coût amorti ;
- Actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- Actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Le classement des actifs financiers se fait généralement, selon IFRS 9, en fonction du modèle économique de détention de l'actif et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels.

Classification selon IFRS 9	
Dépôts et cautionnements	Actifs au coût amorti
Autres	Actifs au coût amorti
Clients et comptes rattachés	Actifs au coût amorti
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- Sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- Ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Ces actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont enregistrés en résultat.

Un instrument financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- Sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- Ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux effectif, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les autres profits et pertes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les profits et pertes cumulés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat.

Le terme « principal » désigne la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. Les intérêts désignent la contrepartie pour la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période donnée et les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base ainsi que d'une marge.

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Ces actifs sont évalués à la juste valeur. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat.

Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Ces actifs et passifs financiers sont ventilés au bilan en éléments courants et non courants suivant leur date d'échéance inférieure ou supérieure à un an.

4.8 Stocks

Les stocks de matières et marchandises sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approche, et frais accessoires.

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous les coûts de sous activité et de stockage.

Le coût de production d'un composant est déterminé par la somme des coûts directs (wafer, sous-traitance, packaging ...) et des coûts indirects (excepté les frais administratifs et commerciaux).

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas, après revue par la direction financière, lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur brute.

4.9 Clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres débiteurs sont enregistrés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'émission des actifs financiers, qui correspond en général à leur valeur nominale. À chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants sont évalués au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite de manière individualisée ou sur la base de critères d'ancienneté à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard de différents critères tels que les difficultés financières, les litiges, ou les retards de paiement.

4.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont en euros. Les découverts bancaires figurent au passif courant des états de la situation financière, dans les emprunts et dettes financières à court terme. Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de l'état des flux de trésorerie.

4.11 Provisions

En conformité avec IAS 37, « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le Groupe comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixée de façon précise sont classées en Provisions (non courantes).

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes

annexes sauf si la probabilité d'une sortie de ressources est très faible et que l'impact est non significatif.

Le Groupe évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

4.12 Emprunts et passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires, de la part capital des contrats de location, et d'instruments de dette.

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les passifs financiers au coût amorti : Les emprunts et autres passifs financiers (dont les dettes fournisseurs) sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle
- les passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat : Un passif financier est classé en tant que passif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions, qu'il s'agisse d'un dérivé ou qu'il soit désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur et les profits et pertes nets qui en résultent, prenant en compte les charges d'intérêts, sont comptabilisés en résultat.

Le Groupe a également un engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle qui est évalué à la juste valeur (se référer à la note 3.4. (d)).

4.13 Avantages du personnel

Les régimes en matière d'avantages postérieurs à l'emploi concernent :

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légale et complémentaire) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par les salariés. L'obligation de l'entreprise est limitée au versement de cotisations, aucun passif n'est donc comptabilisé au bilan.

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon une approche prospective (méthode des unités de crédit projetées), qui tient compte des modalités de calcul des droits prévus par la convention collective que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite, ainsi que leur salaire de fin de carrière et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité...).

Le Groupe n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté au bilan en passif non courant, pour le montant de l'engagement total.

Le coût des services rendus est présenté en résultat opérationnel, la charge d'intérêt en résultat financier. Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global (OCI).

L'impact des changements de régime est constaté immédiatement en résultat. Aucun changement n'est intervenu sur les exercices présentés.

4.14 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le groupe a principalement 2 sources de revenu, la vente de Mems et la vente de services de développement, avec pour objectif à terme d'arriver à une phase de production et de commercialisation.

Conformément à IFRS 15, le Groupe comptabilise son chiffre d'affaires après avoir identifié les contrats conclus avec ses clients et les obligations de performance correspondantes, déterminé le prix de chacune de ces obligations de performance des contrats et évalué le transfert du contrôle des biens ou des services au client (continu ou à un moment donné).

Les critères et modalités de reconnaissance du revenu sont les suivants :

- les ventes de Mems sont enregistrées en résultat lors du transfert de contrôle d'un bien à son client conformément aux conditions de ventes précisées dans les contrats clients. Le produit est généralement comptabilisé au moment de la livraison des biens et de leur acceptation par le client dans ses locaux ou au moment où les biens quittent les entrepôts des entités de notre Groupe, en fonction de l'incoterm appliqué ;
- les ventes de services de développement sont comptabilisées au fur et à mesure, selon la méthode des coûts engagés. Le degré d'avancement est évalué par référence aux dépenses encourues rapportées à l'ensemble des coûts attendus à terminaison du projet. Les avances reçues sont incluses dans les passifs sur contrats. Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

4.15 Autres produits de l'activité

Les subventions publiques sont reconnues en résultat (en autres produits) au fur et à mesure des coûts engagés.

Les subventions publiques proviennent principalement d'organismes publics et parapublics français, et intègrent également le Crédit Impôt Recherche (CIR). Elles sont présentées sur la ligne « Autres produits de l'activité » du compte de résultat.

4.16 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des éléments inhabituels, soit des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant que la société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ces éléments, lorsqu'ils sont significatifs, font l'objet d'une description en montant et en nature dans la note « Autres produits et charges opérationnels ».

4.17 Résultat financier

Le résultat financier incorpore d'une part le coût de l'endettement net composé essentiellement des charges financières de location de financement et les intérêts payés sur le financement du Groupe.

Les autres produits et charges financiers incluent les charges de désactualisation des provisions à long terme et notamment des provisions pour retraite ainsi que l'impact du change.

Depuis l'exercice FY22, le groupe a souscrit un contrat de couverture auprès de TDK Electronics AG pour couvrir sa sensibilité au risque de change qui provient essentiellement de la créance de sa filiale américaine libellée en dollars américain.

L'impact sur le résultat financier des contrats de couverture ouverts et débouclés sur l'exercice FY25 est nul, contre un gain de 335 K€ sur l'exercice précédent. Depuis la clôture FY24, le groupe ne dispose plus de contrat de couverture.

4.18 Impôt sur les résultats

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées, lorsque les bases sont constatées en résultat. Le cas échéant, les effets impôt sur les éléments directement constatés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global sont également constatés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux autorités fiscales par chacune des sociétés consolidées dans les pays où elle exerce. La société a choisi de présenter la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en impôt sur le résultat, considérant que cette contribution est déterminée sur la base d'un agrégat du compte de résultat.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés, à l'exception de celles liées aux goodwill et aux participations dans des filiales, entreprises associées et partenariats dans la mesure où le groupe est

capable de contrôler la date de reversement des différences temporelles et il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les différences correspondent principalement à des retraitements de consolidation (locations, extournes des amortissements dérogatoires, élimination des résultats de cession internes, ...), ou à des réintégrations / déductions fiscales temporaires (provisions et charges non déductibles, participation des salarié, ...).

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, ou lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs. Les résultats futurs sont pris en compte en fonction d'un horizon prévisible, au regard des prévisions disponibles. Le calcul effectué tient compte des dispositions fiscales applicables en France en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables (plafonnement).

Il est fait masse, par entité fiscale, des impôts différés actifs et passifs en y incluant les actifs d'impôt différés afférant à des éventuels reports déficitaires.

4.19 Résultat par actions

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode dite du rachat d'actions. Selon cette méthode, les fonds recueillis par les instruments financiers potentiellement dilutifs sont affectés au rachat d'action à leur valeur de marché. La dilution s'obtient par différence entre le montant théorique d'action qui serait racheté et le nombre d'options potentiellement dilutives.

4.20 Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte et présente de manière distincte les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

Les activités opérationnelles correspondent aux principales activités génératrices de produits de l'entité et toutes les autres activités qui ne remplissent pas les critères d'investissement ou de financement. La Société a choisi de classer dans cette catégorie les subventions reçues. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont calculés en ajustant le résultat net des variations de besoin en fonds de roulement, des éléments sans effets de trésorerie (amortissement, dépréciation...), des gains sur cession, des autres produits et charges calculés.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement correspondent aux flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations, nettes des dettes fournisseurs sur immobilisations, aux cessions d'immobilisations et autres placements.

Les activités de financement sont les opérations qui résultent des changements dans l'importance et la composition du capital apporté et des emprunts de l'entité. Les augmentations de capital, obtention ou remboursement des emprunts sont classés dans cette catégorie.

Les augmentations des actifs et passifs sans effet sur la trésorerie sont éliminés. Ainsi, les biens financés par le biais d'un contrat de location ne sont pas inclus dans les investissements de la période. La diminution de la dette financière liée aux contrats de location est alors incluse dans les remboursements d'emprunts de la période.

4.21 Information sectorielle

Le Groupe identifie et présente des secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne au directoire qui est le principal décideur opérationnel du Groupe.

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liées aux transactions avec d'autres composantes du Groupe. Le résultat opérationnel du secteur est régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour cette composante.

Les performances du Groupe sont principalement suivies par le directoire à partir des performances des différentes entités juridiques qui ont donc pour la plupart été identifiées comme des secteurs opérationnels distincts. Sur cette base, le Groupe a identifié 2 secteurs à présenter, comme décrits ci-après, qui correspondent aux entités juridiques du Groupe. Ces entités juridiques du Groupe offrent des produits et des services similaires dans des zones géographiques distinctes.

Les entités juridiques de chacun des secteurs présentés du Groupe sont les suivantes :

- France
- Société américaine

4.22 Evaluation de la juste valeur

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées en trois niveaux en termes de hiérarchie, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix)
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables)

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif peuvent être classées à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors

classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

4.23 Activités abandonnées

Le 28 mars 2023, le conseil de surveillance de TRONIC'S MICROSYSTEMS SA a autorisé la liquidation de la filiale TRONICS MEMS INC.

Cette liquidation s'inscrit dans le cadre de la décision stratégique du Groupe de recentrer ses activités et devrait conduire à une amélioration significative de la rentabilité opérationnelle de TRONIC'S MICROSYSTEMS. Elle permettra de concentrer les prochains investissements à l'amélioration de l'excellence opérationnelle du site de Crolles.

Le conseil de surveillance de TRONIC'S MICROSYSTEMS a autorisé le 17 mai 2023 la signature d'un contrat de rachat d'actifs portant sur les immobilisations de son usine située à Dallas. Le nouveau propriétaire a également repris les obligations liées au bail de l'usine.

Le prix d'achat de ces actifs s'est élevé à 3,1 millions de dollars US et la date effective de transfert de propriété est intervenu le 18 mai 2023. L'effet de cette vente avait été pris en compte dans les comptes consolidés au 31 mars 2023.

En juillet 2023, le conseil de surveillance TRONIC'S MICROSYSTEMS a autorisé un abandon partiel des avances de trésorerie intra groupe pour un montant total de 31,7 millions de dollars, générant un gain de change d'un montant de 1,6 million d'euros, inclus dans le résultat des activités abandonnées de l'exercice FY2024.

Le processus de liquidation à l'amiable de la société TRONICS MEMS a été initié lors de l'exercice FY24 avec pour objectif initial de finaliser la liquidation au cours de l'exercice FY25, mais a été retardé et devrait maintenant avoir lieu en FY26. Aucune activité opérationnelle n'est intervenue en FY25.

Les actifs cédés de la filiale américaine TRONICS MEMS, constituant une ligne d'activité principale et distincte, ils ont été définis en tant qu'activité abandonnée conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

COMPTE DE RESULTAT ACTIVITES ABANDONNEES (K€)	31 mars 2025	31 mars 2024
Chiffre d'affaires		279
Autres produits de l'activité		-147
Produits des activités courantes		132
Achats consommés		-307
Charges externes		-319
Charges de personnel		-173
Impôts et taxes		-16
Dotations nettes aux amortissements		760
Dotations nettes aux provisions		-350
Autres produits courants		2 701
Autres charges courantes		-2 301
Résultat opérationnel courant		127
Résultat opérationnel	0	127
Coût de l'endettement financier net		
Autres produits et charges financières		1 596
Résultat avant impôt	0	1 723
Quote part sur résultat net des sociétés mises en équivalence		
Impôts sur les bénéfices		-0
Résultat des activités abandonnées net d'impôt	0	1 722

5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est inchangé au 31 mars 2025 par rapport à la clôture de l'exercice précédent :

Au 31 mars 2025

Entités	Pays	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Période intégrée	Méthode de consolidation (*)
Tronics Microsystem SA	France	Société tête de groupe			
Tronics Mems Inc	Etats Unis	93.19%	93.19%	FY25	IG

Au 31 mars 2024

Entités	Pays	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Période intégrée	Méthode de consolidation (*)
Tronics Microsystem SA	France	Société tête de groupe			
Tronics Mems Inc	Etats Unis	93.19%	93.19%	FY24	IG

6. INFORMATIONS SECTORIELLES

6.1 Informations par secteur opérationnel

Résultats (en K€)

	31-mars-25			31-mars-24		
	Sociétés françaises	Sociétés américaine	Total	Sociétés françaises	Sociétés américaine	Total
Chiffre d'affaires	14 901		14 901	13 647	279	13 926
Autres produits de l'activité	570		570	679	-147	532
Produits des activités courantes	15 470		15 470	14 326	132	14 458
Résultat opérationnel courant	1 971		1 971	1 401	127	1 528
Résultat avant impôt	1 518		1 518	-26 571	29 330	2 759
Impôts sur les bénéfices	-80		-80	-34		-34
Résultat Net	1 438	-0	1 438	-26 605	29 330	2 725
Part du groupe	1 438		1 438	-26 605	27 336	731
Part ne conférant pas le contrôle					1 994	1 994

Le résultat opérationnel et le résultat net de chaque société sont présentés après retraitement de l'incidence des opérations réciproques.

Répartition des actifs et des passifs (en K€)

	31-mars-25			31 mars 2024		
	Sociétés françaises	Sociétés américaine	Total	Sociétés françaises	Sociétés américaine	Total
Actifs non courants	5 145	0	5 145	5 513	0	5 514
Actifs courants	7 714	35	7 749	7 058	-412	6 646
Total actif	12 859	35	12 894	12 572	-412	12 160
Passifs non courants	772	0	772	1 082	0	1 082
Passif courants	15 273	1 687	16 960	16 375	1 831	18 206
Total passif	16 046	1 687	17 732	17 458	1 831	19 288
Effectifs moyens	82	0	82	81	0	81

6.2 Informations par zones géographiques (destination des biens et services vendus)

CHIFFRE D'AFFAIRES (K€)	31 mars 2025		31 mars 2024	
France	9 629	65 %	7 316	54 %
Reste du monde	5 272	35 %	6 331	46 %
Chiffre d'affaires	14 901	100%	13 647	100%

7. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN, DU COMPTE DE RESULTAT, DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE ET LEURS VARIATIONS

7.1. Notes sur le bilan

7.1.1 Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES (K€)	Frais de développement	Concessions, brevets et droits similaires	Immo. En cours	Total brut
Situation au 31 mars 2023	1 822	1 330		3 152
Augmentations de l'exercice		9	62	71
Diminutions de l'exercice		-10		-10
Variation du taux de change de clôture				
Situation au 31 Mars 2024	1 822	1 329	62	3 213
Augmentations de l'exercice		14	42	56
Diminutions de l'exercice				
Transferts		83	-83	
Variation du taux de change de clôture				
Situation au 31 Mars 2025	1 822	1 426	20	3 268

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (K€)	Frais de développement	Concessions, brevets et droits similaires	Immo. En cours	Total amortissements
Situation au 31 mars 2023	-1 485	-1 242		-2 727
Dotations de l'exercice	-127	-61		-187
Diminution de l'exercice		10		10
Variation du taux de change de clôture				
Situation au 31 mars 2024	-1 611	-1 293		-2 904
Dotations de l'exercice	-127	-44		-171
Diminution de l'exercice				
Variation du taux de change de clôture				
Situation au 31 mars 2025	-1 738	-1 337		-3 075

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES (K€)	Frais de développement	Concessions, brevets et droits similaires	Immo. En cours	Total net
Au 31 mars 2024	211	36	62	309
Au 31 mars 2025	84	89	20	194

Sur l'exercice FY25, aucun projet de recherche n'a rempli cumulativement les critères d'activation des frais de développement.

Les frais de recherche et de développement ne remplissant pas les critères d'activation sont compris dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont constatés. Le montant des charges directes de recherche et développement s'élève à 2,8 M€ pour l'exercice clos le 31 mars 2025 et 2,0 M€ pour l'exercice précédent.

7.1.2 Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES (K€)	Terrains et constructions	Instal. Techn., mat. & Out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. En cours & avances	Total brut
Situation au 31 mars 2023	2 689	16 355	2 609	151	21 804
Augmentations de l'exercice	86	55	64	489	694
Diminutions de l'exercice		-1 391	-5		-1 397
Transferts		323	0	-329	-5
Variation du taux de change de clôture					
Situation au 31 mars 2024	2 775	15 342	2 667	311	21 096
Augmentations de l'exercice	485	36	63	494	1 077
Diminutions de l'exercice	-45	-264	-1	-10	-319
Transferts		595		-595	
Variation du taux de change de clôture					
Situation au 31 mars 2025	3 260	15 709	2 685	200	21 854

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (K€)	Terrains et constructions	Instal. Techn., mat. & Out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. En cours & avances	Total amortissements
Situation au 31 mars 2023	-1 259	-13 890	-1 983		-17 132
Dotations de l'exercice	-389	-321	-165		-875
Diminutions de l'exercice		1 262	5		1 268
Variation du taux de change de clôture					
Situation au 31 mars 2024	-1 648	-12 948	-2 143		-16 739
Dotations de l'exercice	-811	-467	-144		-1 422
Diminutions de l'exercice	17	264	29		309
Variation du taux de change de clôture					
Situation au 31 mars 2025	-2 442	-13 081	-2 258		-17 852

IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES (K€)	Terrains et constructions	Instal. Techn., mat. & Out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. En cours & avances	Total net
Au 31 mars 2024	1 128	2 394	525	311	4 357
Au 31 mars 2025	818	2 628	427	200	4 002

Le détail des immobilisations détenues en location est le suivant :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES DETENUES EN LOCATION (K€)	Terrains et constructions	Instal. Techn., mat. & Out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. En cours & avances	Total brut
Situation au 31 mars 2024	2 739		45		2 783
Augmentations de l'exercice	485				485
Diminutions de l'exercice			-45		-45
Variation du taux de clôture					
Situation au 31 mars 2025	3 224				3 224

IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES DETENUES EN LOCATION (K€)	Terrains et constructions	Instal. Techn., mat. & Out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. En cours & avances	Total amortissements
Situation au 31 mars 2024	-1 595		-45		-1 639
Dotations de l'exercice	-811				-811
Diminution de l'exercice			45		45
Variation du taux de clôture					
Situation au 31 mars 2025	-2 406				-2 406

IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES DETENUES EN LOCATION (K€)	Terrains et constructions	Instal. Techn., mat. & Out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. En cours & avances	Total net
Au 31 mars 2024	1 144				1 144
Au 31 mars 2025	818				818

Au 31 mars 2025, le Groupe ne détient plus de biens en location financement, seulement des biens en location simple. Les actifs achetés à la suite des contrats de crédits-bails ne sont plus présentés comme des immobilisations détenues en location.

Les impacts sur le compte de résultat de l'application d'IFRS 16 sont les suivants :

COMPTE DE RESULTAT (K€)	Charge d'amortissement des droits d'utilisation	Charges d'intérêts relatives à la dette de loyers	Charges de loyers (comptes sociaux)
Constructions	-358	-9	403
Total contrats de location retraités selon IFRS 16	-358	-9	403

7.1.3 Autres actifs financiers non courants

AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (K€)	31 mars 2025	31 mars 2024
Dépôts et cautionnements non courants	72	75
Valeurs brutes	72	75
Provisions pour dépréciations		
Valeurs nettes	72	75

Au 31 mars 2025, les prêts, cautionnements et autres créances – non courants regroupent essentiellement des dépôts de garantie versés par le groupe aux propriétaires des locaux.

7.1.4 Stocks et en-cours

STOCKS (K€)	31 mars 2025	31 mars 2024
Matières premières	3 151	2 744
Encours	956	931
Produits finis	859	605
Valeurs brutes	4 965	4 280
Provisions pour dépréciations	-854	-694
Valeurs nettes	4 111	3 587

7.1.5 Clients

CLIENTS (K€)	Valeur brute	Dont échu	Dont à plus d'un an	Dépréciation	Valeur Nette
Situation au 31 mars 2025	2 867	431		-70	2 796
Situation au 31 mars 2024	1 997	138			1 997

Solde des contrats

Le tableau ci-après fournit des informations concernant les créances clients, les actifs sur contrats et les passifs sur contrat issus des contrats avec des clients.

En milliers d'euros	31 mars 2025	31 mars 2024
Créances incluses dans les créances clients	487	540
Actifs sur contrats	-	242
Passifs sur contrats (inclus dans les produits constatés d'avance)	1 394	755
Carnet de commande	5 976	3 818

Les actifs sur contrats concernant principalement les droits du Groupe à recevoir des paiements au titre de travaux achevés mais non facturés à la date d'arrêté des comptes, concernant des services de développement. Les actifs sur contrats passent dans les créances clients lorsque ces droits deviennent inconditionnels, c'est-à-dire, généralement, lorsque le Groupe émet une facture à l'intention du client.

Les passifs sur contrats concernent principalement les paiements d'avance reçus des clients pour les services de développement, dont le chiffre d'affaires est comptabilisé au fur et à mesure.

7.1.6 Créances d'impôt et autres actifs courants et non courant

CREANCES D'IMPOT ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS (K€)	31 mars 2025	31 mars 2024
Avances et acomptes versés		
Crédit d'impôt recherche	877	773
Valeurs brutes	877	773
Provisions pour dépréciations		
Valeurs nettes	877	773

CREANCES D'IMPOT ET AUTRES ACTIFS COURANTS (K€)	31 mars 2025	31 mars 2024
Crédit d'impôt recherche	177	123
Créances fiscales (TVA...)	140	29
Subventions		
Charges constatées d'avance	198	417
Cashpooling	264	907
Débiteurs divers	4	7
Valeurs brutes	782	1 483
Provisions pour dépréciations		
Valeurs nettes	782	1 483

Echéancement (K€)	31 mars 2025	31 mars 2024
Inférieur à un an	782	1 483
Compris entre un et cinq ans	877	773
Supérieur à cinq ans		
Valeurs nettes	1 659	2 256

7.1.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (K€)	31 mars 2025	31 mars 2024
Comptes bancaires courants	25	123
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	123

7.1.8 Capital social

Au 31 mars 2025, le capital social de 9 046 492 € est composé de 9 046 492 actions entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire 1 euro se décomposant de la manière suivante :

CAPITAL SOCIAL (Nombre d'actions)	Actions ordinaires	Autres	Total
Situation au 31 mars 2024	9 046 492		9 046 492
Augmentations de l'exercice			
Diminutions de l'exercice			
Situation au 31 mars 2025	9 046 492		9 046 492

7.1.9 Provisions

PROVISIONS (K€)	Litiges	Mise en Equivalence	Perte à terminaison	Pensions et retraites	Autres	Total
Situation au 31 mars 2024	176			46		222
Dotation de l'exercice	152		110	64		326
Reprise de provision utilisée				-25		-25
Reprise de provision non utilisée	-103					-103
Variation de périmètre						
Ecart de conversion						
Situation au 31 mars 2025	226		110	84		420
A moins d'un an au 31 mars 2025	121					121
A plus d'un an au 31 mars 2025	105		110	84		299

7.1.10 Retraite – Avantages dus au personnel

Les engagements du Groupe sont comptabilisés sous formes de provisions ou de cotisations versées dans ce cadre à des caisses de retraites indépendantes et à des organismes légaux chargés d'en assurer le service.

Le tableau comparatif des principales données actuarielles utilisées est présenté ci-dessous :

	31 mars 2025	31 mars 2024
Age de départ	65 ans (C), 64 ans (NC)	67 ans (C), 67 ans (NC)
Taux d'actualisation	3.48%	3.80%
Taux de croissance de salaires	3% (C), 3% (NC)	3% (C), 3% (NC)
Taux de charges sociales	45% (C), 38% (NC)	45% (C), 38% (NC)
Table de mortalité	Insee F-2020-2022	Insee F-2019-2021
Taux de turnover	20 à 29 ans : 17% (C), 12% (NC)	20 à 29 ans : 17% (C), 12% (NC)
	30 à 39 ans : 17% (C), 20% (NC)	30 à 39 ans : 17% (C), 16% (NC)
	40 à 49 ans : 19% (C), 10% (NC)	40 à 49 ans : 20% (C), 10% (NC)
	50 à 59 ans : 13% (C), 11% (NC)	50 à 59 ans : 12% (C), 11% (NC)
	Plus de 60 ans : 0% (C), 0% (NC)	Plus de 60 ans : 12% (C), 11%

Les hypothèses de turnover sont calculées à partir de l'historique de la société. Au 31 mars 2025, ces hypothèses sont calculées sur les 10 dernières années.

Le tableau des mouvements de l'engagement de retraite entre le 1er avril 2024 et le 31 mars 2025 est donné ci-après :

En K€	1 avril 2024	Impact sur le résultat consolidé			Impact autres éltés résultat global		31 mars 2025
		Coût service rendus	Coût financier	Indemnités versées	Ss-total	Ecart actuariels	
Engagement global	46	5	2	-25	-19	57	84
Juste valeur du fonds							
Engagement net	46	5	2	-25	-19	57	84

Le groupe ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif du Groupe.

La charge nette de l'exercice ayant un impact sur le résultat consolidé est donnée dans le tableau ci-dessous :

En k€	31 mars 2025	31 mars 2024
Coût des services rendus	5	5
Coût financier	2	2
Rendement attendu des fonds		
Indemnités versées	-25	0
Total	-19	6

Une baisse d'un demi-point du taux d'actualisation (2,98% au lieu de 3,48%) aurait un impact de +4,6% sur le montant du passif au 31 mars 2025.

7.1.11 Passifs financiers

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (K€)	Situation au 31 mars 2024	Emissions	Remboursements	Reclassements / Autres	Situation au 31 mars 2025
Emprunts					
Avances conditionnées					
Put sur minoritaire					
Dettes financières en location	860			-387	473
Dettes financières non courantes	860			-387	473
Emprunts	11 600	19 500	-22 100		9 000
Cashpooling	52		-52		
Intérêts	4	479	-480		3
Avances conditionnées					
Dettes financières en location	393		-403	427	418
Dettes financières courantes	12 050	19 979	-23 035	427	9 421
				0	
Total	12 910	19 979	-23 035	41	9 894

Echéancement (K€)	Situation au 31 mars 2025
Inférieur à un an	9 421
Compris entre un et cinq ans	473
Supérieur à cinq ans	
Total	9 894

La colonne « Reclassement / Autres » comporte essentiellement des reclassements entre « courant » et « non courant » ainsi que la variation de la juste valeur de l'engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle.

Les contrats d'emprunts ne comportent pas de clauses de remboursement anticipé assis sur des ratios financiers (covenants). Les principaux termes et conditions de ces emprunts sont les suivants :

En milliers d'euros	Société	Devise	Taux d'intérêt nominal	Valeur nominale en devise	Année d'échéance	31 mars 2025	31 mars 2024
						Valeur comptable (euros)	Valeur comptable (euros)
Prêt TDK Electronics AG	Tronic's Microsystems SA	EUR	3.24%	9 000	2025	9 000	11 600
Cashpooling	Tronic's Microsystems SA	USD	SOFR + 0.70%	-	-	-	52
Total des passifs portant des intérêts						9 000	11 652

Echéancement des contrats de location (location simple) :

Echéancement (K€)	Situation au 31 mars 2025
Inférieur à un an	418
Compris entre un et cinq ans	473
Supérieur à cinq ans	
Total	891

7.1.12 Impôts différés passifs

IMPÔTS DIFFERES NON COURANTS (K€)	Différences temporaires	Reports déficitaires	Autres	Total
Situation au 31 mars 2024	69	-69		
Incidence résultat	14	-14		0
Variations de périmètre				
Ecart de conversion				
Incidence OCI	-14	14		0
Situation au 31 mars 2025	69	-69		

Au 31 mars 2025, le groupe a maintenu des impôts différés actifs sur les déficits de l'entité française à hauteur des différences temporaires taxables.

Les déficits fiscaux de TRONIC'S MICROSYSTEMS n'ont pas été activés en l'absence de visibilité quant à leur imputation intégrale sur des résultats futurs. Les déficits fiscaux de la filiale américaine n'ont pas non plus été activés compte tenu du projet de liquidation à la clôture de l'exercice.

Le montant des déficits fiscaux non activés s'élève en base à :

- 64,9 M€ au 31 mars 2025 et 66,1 M€ au 31 mars 2024 pour l'entité française

7.1.13 Fournisseurs, produits constatés d'avance et autres passifs

FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS (K€)	31 mars 2025	31 mars 2024
Dettes fournisseurs	1 684	1 791
Fournisseurs d'immobilisations	21	68
Dettes sociales	1 524	1 378
Dettes fiscales	200	35
Subventions		
Autres créditeurs	723	184
Produits constatés d'avance	1 580	869
TOTAL	5 731	4 325

Echéancement (K€)	31 mars 2025	31 mars 2024
Inférieur à un an	5 731	4 325
Compris entre un et cinq ans		
Supérieur à cinq ans		
TOTAL	5 731	4 325

7.1.14 Instruments financiers

		31-mars-25		31-mars-24	
En K€	Catégories	Valeur nette	Juste valeur	Valeur nette	Juste valeur
Actifs					
Autres actifs financiers non courants	A	949	949	847	847
Clients et autres débiteurs	A	2 973	2 973	2 120	2 120
Autres actifs courants	A	605	605	1 229	1 229
Trésorerie et équivalent de trésorerie	A	25	25	123	123
Total		4 552	4 552	4 319	4 319
Passif					
Passifs financiers (part à plus et à moins d'un an)	B	9 894	9 894	12 910	12 910
Engagement de rachat des participations ne conférant pas le contrôle	C				
Fournisseurs et autres créditeurs	B	3 285	3 285	2 728	2 728
Autres passifs courants	B	2 446	2 446	1 597	1 597
Total		15 626	15 626	17 234	17 234

A - Actifs au coût amorti

B - Passifs évalués au coût amorti

C - Passifs en juste valeur par les capitaux propres

L'ensemble des actifs et des passifs sont des actifs et passifs évalués au coût amorti à l'exception de la trésorerie et de la dette relative à l'engagement de rachat des participations ne conférant pas le contrôle qui est évalué à la juste valeur.

7.2. Notes sur le compte de résultat

7.2.1 Chiffre d'affaires

CHIFFRE D'AFFAIRES (K€)	31 mars 2025		31 mars 2024	
Ventes de produits finis	11 705	79 %	11 552	85 %
Ventes de services	3 195	21 %	2 095	15 %
Chiffre d'affaires	14 901	100%	13 647	100%

7.2.2 Autres produits de l'activité

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE (K€)	31 mars 2025		31 mars 2024	
Crédit Impôt Recherche	281	49 %	323	48 %
Subventions		0 %	200	29 %
Variations de stocks de produits finis	278	49 %	135	20 %
Produits divers de gestion courante	10	2 %	21	3 %
Autres produits de l'activité	570	100%	679	100%

7.2.3 Achats consommés

ACHATS CONSOMMES (K€)	31 mars 2025	31 mars 2024
Achats de matières premières	-2 535	-1 915
Variations stocks de matières premières	110	-643
Achats d'études et prestations de services	-731	-679
Achats non stockés de matières premières et fournitures	-684	-769
Achats consommés	-3 840	-4 006

7.2.4 Charges de personnel et effectifs

Les charges de personnel se ventilent comme suit :

CHARGES DE PERSONNEL (K€)	31 mars 2025	31 mars 2024
Rémunération du personnel	-4 442	-4 209
Reprise / Dotation nette provision		-76
Charges sociales	-1 648	-1 576
Dotation nette pour engagement de retraite	-5	-5
Charges de personnel	-6 095	-5 867

7.2.5 Autres produits et charges opérationnels courants

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS (K€)	31 mars 2025	31 mars 2024
Plus values sur éléments d'actifs cédés		175
Autres produits		2
Autres produits opérationnels		176
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		-129
Autres charges		-0
Autres charges opérationnelles		-130

7.2.6 Résultat financier

RESULTAT FINANCIER (K€)	31 mars 2025	31 mars 2024
Autres produits financiers	39	562
Produits financiers	39	562
Coût de l'endettement financier net	-490	-684
Autres charges financières	-2	-243
Charges financières	-492	-927
Résultat financier	-452	-365

7.2.7 Impôts sur les résultats

CHARGES D'IMPÔT (K€)	31 mars 2025	31 mars 2024
Impôts exigibles	-54	
Impôts différés		
CVAE	-26	-34
Charge d'impôt	-80	-34

Le rapprochement entre l'impôt sur les résultats figurant au compte de résultat consolidé et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

PREUVE D'IMPÔT (K€)	31 mars 2025	31 mars 2024
Résultat net	1 438	2 725
Impôts sur les bénéfices	-80	-34
Résultat avant impôt	1 518	2 759
Taux d'impôt théorique	25%	25%
Charge (= -) ou Produit (= +) d'impôt théorique	-380	-690
Déficit de l'exercice non activé		0
Impact des différences de taux	0	1 445
Utilisation de déficits antérieurs	304	6 288
Crédit impôt recherche	70	81
Impôts non basés sur le résultat	-26	-34
Reprise provision sur prêt	0	-7 123
Autres	-49	-1
Charge nette d'impôt	-80	-34

7.2.8 Résultat par action

RESULTAT PAR ACTION (€)	31 mars 2025	31 mars 2024
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	1 438 243	2 725 465
Nombres d'actions en circulation	9 046 492	9 046 492
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	9 046 492	9 046 492
Nombre de bons attribués non encore exercés		
Résultat en euros par action	0.16	0.30
Résultat dilué en euros par action	0.16	0.30

7.2.10 Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises associées directement ou indirectement à TRONICS, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans TRONICS.

Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.

L'ensemble de ces opérations a été recensé conformément à la norme IAS 24 et leur incidence sur les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2024 est la suivante par nature et par partie liée :

- Entre TDK, actionnaire, et TRONICS : réalisation de ventes et de travaux de développement par TRONICS, prêts et facturation d'intérêts
- Entre THALES, actionnaire, et TRONICS : réalisation de ventes et de travaux de développement par TRONICS au profit de THALES,

COMPTE DE RESULTATS (K€)	31 mars 2025	31 mars 2024
Chiffre d'affaires (Thales)	1 745	1 745
Chiffre d'affaires (TDK)	-	-
Charges (TDK)	-236	-126
Interets (TDK)	-442	-580
Total	1 067	1 039

BILAN (K€)	31 mars 2025	31 mars 2024
Créances clients (Thales)	276	100
Créances Cashpooling (TDK)	264	907
Emprunts (TDK)	-9 000	-11 600
Dettes Cashpooling (TDK)	-	-52
Dettes fournisseurs (TDK)	-3	-

7.2.11 Rémunération des dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée par TRONICS aux membres du Directoire au titre de l'exercice.

Ces montants n'intègrent pas de rémunération différée ou tout autre engagement de rémunération.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS (€)	Total au 31 mars 2025	Rémunérations dues au titre de l'exercice (1)	Rémunération en actions, options, etc...(2)	Total au 31 mars 2024	Rémunérations dues au titre de l'exercice (1)	Rémunération en actions, options,
Antoine Filipe	127 097	127 097		118 851	118 851	
Julien Bon	141 002	141 002		132 693	132 693	
Rémunération des dirigeants	268 099	268 099		251 544	251 544	

- (1) Inclut les salaires bruts, rémunérations, primes, intéressement, participation, et avantages en nature dues au titre de l'exercice.
- (2) Ce montant correspond à la charge annuelle IFRS2 liée aux attributions de bons de souscription d'options (stock-options).

Julien Bon a conclu un contrat de management avec la Société. Ce contrat a été initialement conclu pour la durée du mandat du Directoire restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire tenu courant 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 31 mars 2019. Un avenant a été conclu en date du 30 septembre 2019 prorogeant la durée dudit contrat de management pour la durée renouvelée du mandat de Président du Directoire de M. Julien BON, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire tenu courant 2025 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 31 mars 2025. Les spécificités en matière de rupture sont les suivantes :

- Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction : hormis les cas de révocations motivées par une faute lourde telle que cette notion est appréciée par la chambre sociale de la Cour de cassation, Julien Bon percevra en cas de révocation de son mandat, une indemnité compensatrice équivalente à cinq (5) mois de sa rémunération fixe, telle que celle-ci s'établira au jour de la décision de révocation prise par le conseil de surveillance ou l'assemblée générale des actionnaires de la Société.
- Indemnités relatives à une clause de non-concurrence : hormis les cas de révocations motivées par une faute lourde telle que cette notion est appréciée par la chambre sociale de la Cour de cassation ou de démission, la Société s'est engagée à verser à Julien Bon, en contrepartie de son engagement de non-concurrence, une indemnité compensatrice, versée mensuellement, égale à 50% de la moyenne mensuelle de sa rémunération fixe perçue au cours des douze (12) derniers mois au sein de la Société.
- Mutuelle.

En cas d'absence pour maladie ou accident du travail, le Groupe s'est engagé par un avenant au contrat de management à maintenir les appointements à taux plein pendant les 6 premiers mois et à taux réduit les mois suivants.

7.2.12 Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (en K€)	31 Mars 2025	31 Mars 2024
Honoraires relatifs à la certification des comptes	49	86
Honoraires relatifs aux diligences directement liées	15	10
Honoraires des commissaires aux comptes	64	96

8 ENGAGEMENTS FINANCIERS

Néant

9 RISQUES

9.1 Risque de liquidité

A l'origine, la Société a financé sa croissance par des augmentations de capital, l'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation, le remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche et le recours à des financements à court, moyen et long terme (bancaires, affacturage, ...). Depuis la prise de contrôle par TDK Electronics AG, elle est financée par des avances et prêts à court terme de son actionnaire majoritaire

La dette financière du Groupe à moins d'un an s'élève à 9 421 K€, principalement composée des prêts de son actionnaire majoritaire. Le Groupe n'est pas en mesure de rembourser cette dette à échéance mais n'anticipe cependant pas de risque de liquidité au cours des 6 prochains mois compte tenu de la trésorerie disponible à la clôture et de la lettre de soutien reçue de son actionnaire majoritaire en date du 16 avril 2024 par laquelle il s'engage, tant que la Société reste au sein du groupe TDK, à la soutenir financièrement soit en étendant les échéances des prêts en cours, en accordant de nouveaux prêts ou par voie d'augmentation de capital. Cet engagement financier a vocation à assurer l'arrêté des comptes selon le principe de la continuité d'exploitation jusqu'aux comptes intermédiaires du semestre clos le 30 septembre 2025.

La société n'est astreinte à aucun covenant bancaire.

9.2 Risque de crédit

Le risque de crédit et/ou de contrepartie correspond au risque qu'une partie à un contrat avec le Groupe manque à ses obligations contractuelles entraînant une perte financière pour le Groupe.

Les instruments financiers sur lesquels le Groupe encourt un risque de crédit sont principalement les créances clients et la trésorerie.

En ce qui concerne les créances clients, le Groupe évalue régulièrement le risque de crédit et la situation financière de ses clients et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables.

Si le Groupe compte parmi ses clients de grandes sociétés européennes, américaines, japonaises et chinoises, il est également amené à travailler pour le compte de sociétés de plus petite taille, et compte notamment parmi ses clients plusieurs sociétés start-up à divers stades de maturité qui pourraient rencontrer des difficultés économiques à l'avenir. Si le Groupe n'a pas subi à ce jour de pertes significatives résultant de défaillances clients et s'il estime ne pas être confronté à un risque de recouvrement majeur, il ne peut donc toutefois exclure totalement ce risque à l'avenir. Le Groupe a mis en place une politique de gestion de trésorerie ayant pour objectif de limiter les placements financiers en euros, à court terme et à faible risque, sous forme notamment de comptes à terme à taux fixe en euros.

9.3 Risque de change

Le Groupe effectue notamment des transactions en dollar américain (USD) via la filiale aux Etats-Unis et des prêts de l'actionnaire majoritaire. La position nette de change du groupe sur les devises au 31 mars 2025 s'établit de la façon suivante :

Au 31 mars 2025 (en milliers d'euros)	Actifs (a)	Passifs (b)	Engagements en devises (c)	Position nette avant couverture (d) = (a) - (b) +/- (c)	Intruments financiers de couverture (e)	Position nette après couverture (f) = (d) - (e)
USD	73	0	0	73		73
Total	73	0	0	73	0	73

Sur la base des comptes consolidés du groupe au 31 mars 2025 une variation de 10% de l'euro face au dollar américain entraînerait les conséquences suivantes sur le résultat avant impôts et sur les capitaux propres avant impôts du groupe :

Au 31 mars 2025 (en milliers d'euros)	Impacts sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôt	
	Hausse de 10%	Baisse de 10%	Hausse de 10%	Baisse de 10%
Impacts de la consolidation de Tronics MEMS	0	0	178	-218
Impacts de la position USD bilancielle nette	-6	8	-6	8
Total	-6	8	172	-210

La sensibilité du groupe au risque de change provient principalement de la consolidation de la filiale américaine.

Il ne peut être donné aucune garantie sur le fait que la politique suivie par le groupe lui permettra de ne pas subir de pertes du fait des risques de change.



KPMG S.A.
51 Chemin de la Taillat
38240 Meylan

Tronic's Microsystems S.A.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2025

Tronic's Microsystems S.A.

98 rue du Pré de l'Horme – Z.I. - 38920 CROLLES

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
51 Chemin de la Taillat
38240 Meylan

Tronic's Microsystems S.A.

98 rue du Pré de l'Horme – Z.I. - 38920 CROLLES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2025

À l'assemblée générale de la société Tronic's Microsystems S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Tronic's Microsystems S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

La note 4.14 « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation du chiffre d'affaires, notamment en ce qui concerne les contrats à long terme pour lesquels le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement. La détermination de l'avancement dépend des estimations à terminaison réalisées sous le contrôle de la direction.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison des contrats à l'avancement, à revoir les calculs effectués et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.



Meylan, le 7 juillet 2025

KPMG S.A.



Associé



KPMG S.A.
51 Chemin de la Taillat
38240 Meylan

Tronic's Microsystems S.A.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 mars 2025
Tronic's Microsystems S.A.
98 rue du Pré de l'Horme – Z.I. - 38920 CROLLES

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
51 Chemin de la Taillat
38240 Meylan

Tronic's Microsystems S.A.

98 rue du Pré de l'Horme – Z.I. - 38920 CROLLES

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025

À l'assemblée générale de la société Tronic's Microsystems S.A.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.



Prêt accordé de 10.500.500 € (n° 2K4000181) par TDK Electronics AG à Tronic's Microsystems S.A.

- Entité concernée : TDK Electronics AG représentée par Peter Balzer
- Nature et objet : Un prêt de 10.500.000 € a été accordé par la TDK Electronics AG à Tronic's Microsystems en date du 25 septembre 2024.
- Modalités : Le prêt a été accordé moyennant un taux fixe de 4,00500 % (taux EUR EURIBOR à 6 mois + 0,85%) pour une durée de 6 mois soit avec une échéance au 27 mars 2025.
- Intérêt pour la société : L'octroi de prêts vise à répondre au plan de développement de la société et à ses besoins de trésorerie corrélatifs.

Cette convention a été autorisée par le conseil de surveillance du 24 septembre 2024.

Prêt accordé de 9.000.000 € (n° 2K5000077) par TDK Electronics AG à Tronic's Microsystems S.A.

- Entité concernée : TDK Electronics AG représenté par Peter Balzer
- Nature et objet : Un prêt de 9.000.000 € a été accordé par la TDK Electronics AG à Tronic's Microsystems en date du 25 mars 2025.
- Modalités : Le prêt a été accordé moyennant un taux fixe de 3,23600 % (taux EUR EURIBOR à 6 mois + 0,85%) pour une durée de 6 mois soit avec une échéance au 26 septembre 2025.
- Intérêt pour la société : L'octroi de prêts vise à répondre au plan de développement de la société et à ses besoins de trésorerie corrélatifs.

Cette convention a été autorisée par le conseil de surveillance du 24 mars 2025.

Contrat intra groupe de fournitures de services informatiques

- Entité concernée : TDK Electronics AG représentée par Stefan Bühl et Karsten Loewe
- Nature et objet : Un contrat de prestations de services informatiques incluant la mise à disposition, l'accès et la maintenance de l'infrastructure globale informatique du groupe, des services liés au réseau (lignes WAN locales et centralisées, VPN, internet, intranet, etc), licences (oracle, microsoft, etc), déploiement de projets d'amélioration des outils informatiques fourni par le groupe TDK.
- Modalités : Le contrat est signé pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2023, pour un montant annuel pour l'année T128 de 100.000 €. Le contrat se renouvellera automatiquement pour des durées d'un an à moins que le contrat soit dénoncé au moins un mois avant son renouvellement. Le coût annuel du contrat sera renégocié chaque année au moins un mois avant le terme du contrat.
- Intérêt pour la société : Le contrat permet à la société de bénéficier des services, ressources et de l'infrastructure informatique mise en place par le groupe TDK.
- Le renouvellement de cette convention a été autorisée par le conseil de surveillances du 12 mars 2024 pour un montant annuel de 200.000 € pour l'exercice clos le 31 mars 2025.

Tronic's Microsystems S.A.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 mars 2025



Contrat intra groupe de fourniture de services de marketing digital

- Entité concernée : TDK Corporation représentée par Michael Pocsatko
- Nature et objet : Un contrat de prestations de marketing digital incluant les prestations d'accès et de mise à jour de contenu sur le site 'Product Center', de connexion automatique des produits aux principaux sites internet de distributeurs, de création de contenu et de maintenance, de campagnes publicitaires sur les plateformes Google Ads, LinkedIn Ads.
- Modalités : Le contrat est signé pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2024, pour un montant annuel pour l'année T129 de 734 KYens. Chaque contractant a la possibilité de mettre fin au contrat avec un préavis de 30 jours.
- Intérêt pour la société : Le contrat permet à la société de bénéficier des services de marketing digital et de bénéficier des accès au site 'product center' et aux campagnes de marketing digital réalisées par TDK Corporation.
- Cette convention a été autorisée par le conseil de surveillance du 12 mars 2024.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Accord de distribution entre TDK Corporation et Tronic's Microsystems S.A. entré en vigueur le 1^{er} avril 2019

- Entité concernée : TDK Corporation détenant 100 % du capital social de TDK Electronics AG représentée par Peter Balzer
- Nature et objet : Accord de distribution entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 conclu entre TDK Corporation et Tronic's Microsystems S.A.
- Modalités : Aucun impact sur l'exercice clos le 31 mars 2025.
- Intérêt pour la société : Ce contrat prolonge les relations commerciales actuelles entre TDK Corporation et la Société, et sécurise les termes de ces relations, qui portent sur la distribution des capteurs inertiels de Tronics par TDK Corporation.

Cette convention a été réexaminée par votre conseil de surveillance du 19 juin 2024.

Avenant à l'accord de concession de licence de brevet et de communication de savoir-faire

- Entité concernée : Thales Avionics S.A.S. représentée par M. Marc Duval Destin
- Nature et objet : Avenant à l'accord de concession de licence de brevet et de communication de savoir-faire conclu entre Thales Avionics et la Société en date du 27 décembre 2016.
- Modalités : Cette convention n'a donné lieu à aucune facturation au titre de l'exercice clos au 31 mars 2025.

Tronic's Microsystems S.A.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 mars 2025



- Intérêt pour la société : Ce contrat renouvelle la concession par Thales Avionics à la Société d'une licence personnelle relative à l'exploitation par la Société de certains brevets et sécurise les termes de cette concession, permettant la réalisation de produits innovants.

Cette convention a été réexaminée par votre conseil de surveillance du 19 juin 2024.

Pacte d'actionnaires

- Entité concernée : Thales Avionics S.A.S. représentée par M. Marc Duval Destin et TDK Electronics AG représenté par M. Peter Balzer.
- Nature, objet et modalités : Conclusion d'un pacte d'actionnaires le 29 décembre 2016 relatif à Tronic's Microsystems, entre Thales Avionics S.A.S et TDK Electronics AG, anciennement EPCOS AG.
- Intérêt pour la société : Le pacte d'actionnaires conclu entre les parties organise les droits et obligations des actionnaires de Tronic's Microsystems.

Cette convention a été réexaminée par votre conseil de surveillance du 19 juin 2024

Contrat et avenants au contrat de management avec le président du directoire

- Personne concernée : M. Julien Bon
- Nature et objet : après la nomination de M. Julien Bon au poste de président du directoire, la société a conclu avec lui un contrat de management ayant pour objet de définir les modalités d'exercice du mandat de président du directoire et notamment la direction opérationnelle de la société.
- Ce contrat a été initialement conclu pour la durée du mandat du Directoire restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire tenue courant 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019. Un avenant a été conclu en date du 30 septembre 2019 prorogeant la durée dudit contrat de management pour la durée renouvelée du mandat de Président du Directoire de M. Julien BON, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire tenue courant 2025 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025.
- Modalités :
 - Contrat de management avec la Société autorisé par le conseil de surveillance du 24 août 2017 (et un premier avenant en date du 15 décembre 2017 autorisé par le conseil de surveillance du 22 novembre 2017 ainsi qu'un second avenant en date du 6 novembre 2019 autorisé par le conseil de surveillance du 30 septembre 2019) ; étant précisé qu'un avenant supplémentaire a été conclu en date du 30 septembre 2019 prorogeant la durée dudit contrat de management pour la durée renouvelée du mandat de Président du Directoire de M. Julien BON (cet avenant n'ayant pas été préalablement autorisé par le Conseil de Surveillance).
 - Le conseil de surveillance a fixé la rémunération de M. Julien Bon dans le cadre de son contrat de management encadrant l'exercice du mandat de Président du Directoire au titre de l'exercice clos le 31/03/2025 à la somme annuelle de 113.439 € brute (9.453,25 € brut mensuel), rémunération variable plafonnée à 15.000 € brute et 2 963 € au titre d'une garantie sociale des dirigeants d'entreprise.

Tronic's Microsystems S.A.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 mars 2025



- Il a été versé au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025, une rémunération fixe de 109.725 €, une rémunération exceptionnelle de 19 500 € (prime d'objectifs) et des avantages en nature pour 3 468 €.
- Intérêt pour la société : Désireuse de sécuriser son développement technique et commercial, la société a conclu avec M. Julien Bon un contrat de management.

Cette convention a été réexaminée par votre conseil de surveillance du 19 juin 2024.

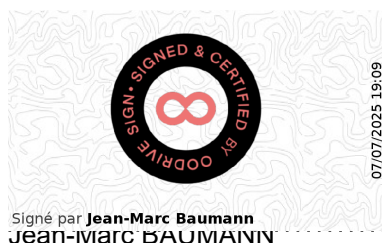
Contrat de fourniture d'un système informatique centralisé de gestion des investissements

- Entité concernée : TDK (ZHUHAI) CO., LTD représentée par Peter Balzer
- Nature et objet : Fourniture et mise à jour d'une plateforme de validation des investissements incluant un workflow d'approbation des investissements.
- Modalités : Le coût annuel de la maintenance de l'application facturé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025 s'est élevé à 4 361 €.
- Intérêt pour la société : répondre d'une manière standardisée aux demandes du groupe TDK de suivi des investissements réalisés par Tronics Microsystems SA.

Cette convention a été autorisée par le conseil de surveillance du 17 juin 2022.

Meylan, le 7 juillet 2025

KPMG S.A.



Signé par **Jean-Marc Baumann**
JEAN-MARC BAUMANN

Associé

Tronic's Microsystems S.A.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 mars 2025

TRONIC'S MICROSYSTEMS

98 Rue du Pré de l'Horme

38920 CROLLES

Comptes annuels au 31/03/2025

- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif	2
Bilan - Passif	3
Compte de résultat	4

Annexes

Faits caractéristiques de l'exercice	7
Evènements postérieures à la clôture	8
Règles et méthodes comptables	9
Immobilisations	13
Amortissements	14
Provisions et dépréciations	15
Créances et dettes	16
Composition du capital social	17
Frais de Recherche appliquée et de développement	18
Autres immobilisations incorporelles	19
Charges à payer	20
Charges et produits constatés d'avance	21
Produits à recevoir	22
Ecart de conversion sur créances et dettes	23
Eléments relevant de plusieurs postes de bilan	24
Subventions d'équipements	25
Variation des capitaux propres	26
Ventilation du chiffre d'affaires	27
Rémunération des dirigeants	28
Effectif moyen	29
Charges&Produits concernant les entreprises liées	30
Honoraires des commissaires aux comptes	31
Engagements financiers donnés et reçus	32
Engagement en matière de retraites	33
Situation fiscale différée et latente	34
Impôts et crédits d'impôts	35
Filiales et participations	36
Charges et produits exceptionnels	37
Charges et produits sur exercices antérieurs	38
Transfert de charges	39
Résultat des 5 derniers exercices	40

Dossier de gestion

Soldes intermédiaires de gestion	42
----------------------------------	----

Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/03/2025	31/03/2024
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 426 186	1 336 779	89 407	36 054
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	19 826		19 826	61 731
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	36 300	36 300		
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	8 415 934	5 687 456	2 728 478	2 579 506
Autres immobilisations corporelles	2 684 892	2 258 092	426 801	507 962
Immobilisations en cours	20 000		20 000	
Avances et acomptes	180 065		180 065	311 336
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	5 096 831	5 096 831		
Créances rattachées à des participations	2 130 374	2 057 644	72 731	258 516
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	71 910		71 910	74 854
ACTIF IMMOBILISE	20 082 320	16 473 102	3 609 218	3 829 959
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	3 150 674	467 348	2 683 326	2 389 025
En-cours de production de biens	955 703	213 226	742 477	592 769
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	858 661	173 473	685 188	604 974
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	2 885 031	70 176	2 814 855	1 997 378
Autres créances	1 585 633		1 585 633	2 034 206
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	24 683		24 683	122 822
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	197 800		197 800	417 359
ACTIF CIRCULANT	9 658 184	924 223	8 733 962	8 158 532
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	1 027		1 027	1 256
TOTAL GENERAL	29 741 531	17 397 325	12 344 207	11 989 747

Rubriques	31/03/2025	31/03/2024
Capital social ou individuel (dont versé : 9 046 492)	9 046 492	9 046 492
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	42 888	42 888
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	58 832	58 832
Report à nouveau	(13 748 837)	(16 130 575)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 470 676	2 381 738
Subventions d'investissement	148 995	163 419
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	(2 980 954)	(4 437 206)
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	336 611	177 371
Provisions pour charges	84 372	46 136
PROVISIONS	420 983	223 507
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	9 003 236	11 656 498
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	706 040	154 650
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 722 634	1 802 109
Dettes fiscales et sociales	1 766 984	1 555 672
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 366	68 225
Autres dettes	28 961	22 654
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 580 617	870 116
DETTES	14 829 838	16 129 924
Ecarts de conversion passif	74 340	73 522
TOTAL GENERAL	12 344 207	11 989 747

Rubriques	France	Exportation	31/03/2025	31/03/2024
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	7 879 815	3 825 667	11 705 482	11 552 135
Production vendue de services	1 750 145	1 446 167	3 196 312	2 129 334
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	9 629 960	5 271 834	14 901 794	13 681 469
Production stockée			278 263	113 203
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			15 167	213 669
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			402 815	203 689
Autres produits			24 185	30 854
PRODUITS D'EXPLOITATION			15 622 222	14 242 884
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			2 534 737	1 705 321
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(270 471)	642 582
Autres achats et charges externes			3 826 845	3 606 424
Impôts, taxes et versements assimilés			198 900	201 319
Salaires et traitements			4 441 728	4 255 106
Charges sociales			1 673 467	1 576 351
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			590 730	547 182
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			70 902	
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			514 798	386 581
Dotations aux provisions			262 103	176 115
Autres charges			20 607	93
CHARGES D'EXPLOITATION			13 864 346	13 097 076
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 757 876	1 145 808
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			39 261	737 105
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			1 256	28 492 770
Différences positives de change			1 662	1 345 651
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			42 178	30 575 526
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			1 027	1 256
Intérêts et charges assimilées			479 462	29 707 582
Différences négatives de change			5 293	8 361
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			485 782	29 717 199
RESULTAT FINANCIER			(443 604)	858 326
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 314 272	2 004 134

Rubriques	31/03/2025	31/03/2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		768
Produits exceptionnels sur opérations en capital	28 326	249 151
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		900
PRODUITS EXCEPTIONNELS	28 326	250 820
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		466
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	13 902	189 307
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	46 576	6 537
CHARGES EXCEPTIONNELLES	60 478	196 310
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(32 152)	54 509
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	38 518	
Impôts sur les bénéfices	(227 074)	(323 094)
TOTAL DES PRODUITS	15 692 727	45 069 229
TOTAL DES CHARGES	14 222 050	42 687 491
BENEFICE OU PERTE	1 470 676	2 381 738

Annexes

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 12 344 207 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 14 901 794 Euros et dégageant un résultat de 1 470 676 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2024 au 31/03/2025 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

Le groupe a continué à opérer dans un contexte économique mondial incertain à la fois en termes d'inflation et de ralentissement économique entraînant une faible demande sur certains secteurs d'activité. La demande dans le secteur industriel, marché principal du Groupe, est resté néanmoins soutenue permettant une progression du chiffre d'affaires des activités poursuivies sur l'exercice 2025 démontrant la solidité du Groupe et la qualité de son carnet de commandes.

Les effets conjugués de l'invasion de la Russie en Ukraine, et des sanctions prises à l'égard de la Russie, de même que la situation au Proche-Orient, n'ont pas eu d'impacts significatifs sur notre activité commerciale.

L'impact des augmentations de prix importantes observées entre 2022 à 2024 sur les prix de certaines matières premières et de l'énergie s'est normalisé au cours de cet exercice comptable.

Ceci étant, les futures conséquences des conflits géopolitiques, en particulier celles liées à la situation en Ukraine ou au moyen orient, de même que l'augmentation de l'inflation, pourraient entraîner des répercussions plus importantes qu'actuellement anticipées en fonction de l'évolution de la situation.

Sur cette année fiscale, Tronic's Microsystems SA a réalisé un chiffre d'affaires de 14 901 794 euros contre 13 681 469 Euros sur l'année fiscale précédente, soit une augmentation globale de 8,92 %.

L'activité Manufacturing du Groupe a généré un chiffre d'affaires de 11,7 M€, soit une augmentation de + 1% comparé à l'exercice précédent. La demande pour les capteurs inertiels MEMS haute performance de Tronics, et les activités de fonderie pour applications industrielles sont restées dynamiques. Les activités de production représentent 79% des revenus de Tronics, confirmant la stratégie de la Société qui a fait de cette activité son axe de développement prioritaire.

L'activité Ingénierie, destinée à soutenir l'industrialisation des futurs produits sur-mesure au niveau du Groupe, représente quant à elle 3.2 M€ sur l'exercice 2025 (contre 2.1 M€ sur l'exercice 2024). Cette croissance est expliquée par le démarrage de projets de développement et d'industrialisation de produits MEMS inertiels customisés basés sur la plateforme Magelan.

Aucun évènement n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Prise en compte du chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires "Production" est comptabilisé à la livraison des produits.

Le chiffre d'affaires "Services" correspond à des projets de développement de nouveaux produits pour des applications spécifiques de nos clients. Ce chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement.

Financement de la société :

A l'origine, la société a financé sa croissance par des augmentations de capital, l'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation, le remboursement du Crédit Impôt recherche.

Depuis la prise de contrôle par la société TDK Electronics AG, Tronic's Microsystems SA est financée par des avances et prêts à court terme de son actionnaire majoritaire s'élevant à 9 Millions d'Euros au 31/03/2025.

La société n'est pas en mesure de rembourser cette dette à échéance mais n'anticipe cependant pas de risque de liquidité au cours des 6 prochains mois compte tenu de la trésorerie disponible à la clôture et de la lettre de soutien reçue de son actionnaire majoritaire en date du **16/04/2024** par laquelle, il s'engage tant que la Société reste au sein du groupe TDK, à la soutenir financièrement soit en étendant les échéances des prêts en cours, en accordant de nouveaux prêts ou par voie d'augmentation de capital.

Cet engagement est valable jusqu'à la clôture des comptes semestriels du **30/09/2025**.

La société n'est astreinte à aucun covenant bancaire.

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) .

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

Catégorie	Mode	Durée
Agencement du terrain	Linéaire	10 ans
Matériels en Salle	Linéaire	7, 8 et 15 ans
Equipements de test	Linéaire	8 ans
Salle Blanche	Linéaire	10 ans
Aménagement des constructions	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Opérations à long terme

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux et en excluant les frais financiers."

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 390 416		55 596
Terrains	36 300		
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	8 048 764		630 762
Installations générales, agenc., aménag.	1 357 349		5 500
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 265 438		57 373
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	311 336		313 649
Avances et acomptes			180 065
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 019 187		1 187 349
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	7 412 991		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	74 854		1 056
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 487 845		1 056
TOTAL GENERAL	19 897 447		1 244 001

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			1 446 012	
Terrains			36 300	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.		263 592	8 415 934	
Installations générales, agencements divers			1 362 849	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		767	1 322 044	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	595 083	9 902	20 000	
Avances et acomptes			180 065	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	595 083	274 261	11 337 191	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		185 785	7 227 206	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		4 000	71 910	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		189 785	7 299 116	
TOTAL GENERAL	595 083	464 046	20 082 320	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 292 631	44 148		1 336 779
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 292 631	44 148		1 336 779
Terrains	36 300			36 300
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales,agenc.,aménagement.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 469 258	410 887	263 592	5 616 554
Installations générales, agenc. et aménag. divers	1 132 431	38 488		1 170 919
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	982 393	105 547	767	1 087 173
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 620 383	554 922	264 359	7 910 946
TOTAL GENERAL	8 913 013	599 070	264 359	9 247 725

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour litiges	76 485	239 593	3 005	313 073
Provisions pour garanties données aux clients	99 630	22 510	99 630	22 510
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	1 256	1 027	1 256	1 027
Provisions pour pensions, obligations similaires	46 136	38 236		84 372
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	223 507	301 366	103 891	420 983
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles		70 902		70 902
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	5 096 831			5 096 831
Dépréciations autres immobilis. financières	2 057 644			2 057 644
Dépréciations stocks et en cours	693 666	444 622	284 241	854 047
Dépréciations comptes clients		70 176		70 176
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	7 848 141	585 700	284 241	8 149 600
TOTAL GENERAL	8 071 648	887 066	388 132	8 570 582
Dotations et reprises d'exploitation		847 803	386 876	
Dotations et reprises financières		1 027	1 256	
Dotations et reprises exceptionnelles		38 236		
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	2 130 374	2 130 374	
Prêts			
Autres immobilisations financières	71 910		71 910
Clients douteux ou litigieux	84 211	84 211	
Autres créances clients	2 800 820	2 800 820	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	1 053 977	177 090	876 887
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	225 640	225 640	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	263 611	263 611	
Débiteurs divers	42 404	42 404	
Charges constatées d'avance	197 800	197 800	
TOTAL GENERAL	6 870 749	5 921 951	948 798

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	9 003 236	9 003 236		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 722 634	1 722 634		
Personnel et comptes rattachés	907 087	907 087		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	616 701	616 701		
Etat : impôt sur les bénéfices	54 007	54 007		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	84 916	84 916		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	104 274	104 274		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 366	21 366		
Groupe et associés				
Autres dettes	28 961	28 961		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 580 617	1 580 617		
TOTAL GENERAL	14 123 798	14 123 798		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 601 170			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	9 046 492			1
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Les frais de recherche et développement ne remplissant pas les critères d'activation sont compris dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont constatés.

Le montant des charges directes de recherche et développement sur cet exercice fiscal s'élève à 2 775 k€ contre 2 042 k€ (N-1)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	715 207	33.33 %
Brevets & Licences	710 980	8.33 % ou 12.50 %

[illegible]

Charges constatées d'avance	Montant
Contrats maintenance Equipements	42 192
Contrats maintenance informatique	72 999
Assurances	29 241
Honoraires divers	23 126
Publicités	17 598
Frais de voyages	12 644
TOTAL	197 800

Produits constatés d'avance	Montant
Projets clients, Production et services	1 580 617
TOTAL	1 580 617

[illegible]

Ecart de conversion sur créances et dettes

Nature des écarts	Actif	Ecart compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif
	Perte latente			Gain latent
Immobilisations non financières				
Immobilisations financières				72 407
Créances	1 027		1 027	
Dettes financières				1 933
Dettes d'exploitation				
Dettes sur immobilisations				
TOTAL	1 027		1 027	74 340

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets comm.
ACTIF IMMOBILISE			
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations		72 730	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		9 000 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

La société Tronic's Microsystems SA avait reçu sur l'exercice fiscal 2021 des Certificats d' Economies d'Energies (CEE) de la part de l'ETAT suite à un investissement important générateur d'économie d'énergie.

La société avait cédé ses certificats et avait encaissé la somme de 216 687 Euros.

Ce produit a été traité comme une subvention d'équipement.

Cette subvention d'équipement est reprise dans le résultat au rythme des amortissements qu'il finance soit sur 15 ans à compter du 23/07/2020.

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		-4 437 206
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		-4 437 206
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement	14 424	
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice		1 470 676
SOLDE		1 456 252
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		-2 980 954

trionics	

Rubriques	Total dirigeants	Organes		
		Administration	Direction	Surveillance
Engagements financiers				
Engagements de retraite				
Avances et crédits alloués				
Rémunérations allouées	260 312		260 312	
Conditions de prêts consentis au cours de l'exercice :				
Remboursements opérés pendant l'exercice :				

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	43	
Non Cadres	38	
TOTAL	81	

Charges et produits d'exploitations concernant les entreprises liées :

	Charges d'exploitations	Produits d'exploitations
Total	13 864 346	15 622 222
<i>dont entreprises liées</i>	236 629	0

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées :

	Charges financières	Produits financiers
Total	485 782	42 178
<i>dont entreprises liées</i>	479 462	39 261

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de **63 950 euros**, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : **52 428 euros**
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11 : **11 522 euros**

	Engagements réciproques					
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
TOTAL						

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Une provision pour charge a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Engagement total de 84 372 €

	Provisions
Pensions et indemnités assimilées	84 372

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans pour les non cadres et 65 ans pour les cadres.
- revalorisation annuelle des salaires de 3.0 %
- turn over entre 11 et 20 %
- taux d'actualisation de 3.48 %
- taux de charges sociales de 45 % (cadres) et 38 % (non cadres)
- table de survie INSEE F2020-2022

L'évaluation des engagements est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IFRS / IAS19 et à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003. Chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire des droits à prestations.

L'entreprise affecte ces droits à prestations en fonction des périodes de service en suivant la formule des prestations du régime.

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	
Participation des salariés	
Autres	
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	60 319
TOTAL ALLEGEMENTS	60 319
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	-60 319
IMPOT DU SUR :	
Plus-values différées	
CREDIT A IMPUTER SUR :	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	

Taux d'imposition :

Le taux d'imposition calculé pour les allègements d'impôts est de 25 %.
(taux attendu d'IS à long terme en France)

Crédits d'impôts :

Sur cet exercice comptable, il a été constaté un crédit d'impôt Recherche de 281 k€

Déficits reportables :

Le total des déficits reportables de Tronic's Microsystems SA s'élève à un total de 64 893 275 EUR au 31/03/2025, après prise en compte d'une imputation du bénéfice fiscal N de 1 216 028 EUR.

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid. encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
Tronics MEMS	12 293 -3 782 194	93,72	5 096 831	2 130 374	
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
AUTRES PARTICIPATIONS					
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Valeur nette comptable des actifs corporels cédés	9 902	67520000
Valeur nette comptable des actifs financiers cédés	4 000	67560000
Dotations aux amortissements exceptionnels sur immobilisations corporelles	8 340	68710000
Charge sur indemnité de fin de carrière	38 236	68750000
TOTAL	60 478	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Produit de cession des actifs corporels cédés	9 902	77520000
Produit de cession des actifs financiers cédés	4 000	77560000
QP de subvention virée au résultat	14 424	77700000
TOTAL	28 326	

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
TOTAL		

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
TOTAL		

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
Refacturation de frais	7 797	79120000
Refacturation de salaires	5 178	79121000
Avantages en nature	2 963	79170000
TOTAL	15 938	

Résultat des 5 derniers exercices

Date d'arrêté	31/03/2025	31/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/03/2021
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	9 046 492	9 046 492	9 046 492	9 046 492	3 685 608
Nombre d'actions					
- ordinaires	9 046 492	9 046 492	9 046 492	9 046 492	9 046 492
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	14 901 794	13 681 469	13 054 968	10 858 908	7 011 276
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	2 380 125	-25 481 569	727 357	-372 651	-3 207 123
Impôts sur les bénéfices	-227 074	-323 094	-259 188	-132 929	-113 514
Participation des salariés	38 518				
Dot. Amortissements et provisions	1 098 005	-27 540 213	16 721 071	2 758 911	-932 960
Résultat net	1 470 676	2 381 738	-15 734 525	-2 998 633	-2 160 650
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0,28	-2,78	0,11	-0,03	-0,84
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,16	0,26	-1,74	-0,33	-0,59
Dividende attribué	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	81	81	95	93	86
Masse salariale	4 441 728	4 255 106	4 213 147	3 839 941	3 569 166
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 673 467	1 576 351	1 570 665	1 493 774	1 393 044

Dossier de gestion

Rubriques	31/03/2025	31/03/2024	Ecart	%
Ventes de marchandises				
- Coût d'achat des marchandises				
MARGE COMMERCIALE				
Production vendue	14 901 794	13 681 469	1 220 325	8,92
+ Production stockée	278 263	258 741	19 522	7,55
- Destockage de production		145 538	(145 538)	(100,00)
+ Production immobilisée				
PRODUCTION DE L'EXERCICE	15 180 057	13 794 672	1 385 385	10,04
PRODUCTION + VENTES	15 180 057	13 794 672	1 385 385	10,04
- Coût d'achat des marchandises				
- Consommation provenance tiers	6 091 111	5 954 328	136 783	2,30
VALEUR AJOUTEE	9 088 946	7 840 344	1 248 601	15,93
+ Subventions d'exploitation	15 167	213 669	(198 502)	(92,90)
- Impôts et taxes	198 900	201 319	(2 419)	(1,20)
- Charges de personnel	6 115 195	5 831 458	283 737	4,87
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 790 018	2 021 236	768 781	38,04
+ Reprises, transfert charges	402 815	203 689	199 125	97,76
+ Autres produits	24 185	30 854	(6 669)	(21,62)
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 438 533	1 109 879	328 655	29,61
- Autres charges	20 607	93	20 514	22 098,70
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 757 876	1 145 808	612 068	53,42
+ Quote part opérations en commun				
+ Produits financiers	42 178	30 575 526	(30 533 347)	(99,86)
- Quote part opérations en commun				
- Charges financières	485 782	29 717 199	(29 231 417)	(98,37)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 314 272	2 004 134	(689 862)	(34,42)
Produits exceptionnels	28 326	250 820	(222 493)	(88,71)
- Charges exceptionnelles	60 478	196 310	(135 832)	(69,19)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(32 152)	54 509	(86 661)	(158,98)
- Participation des salariés	38 518		38 518	
- Impôt sur les bénéfices	(227 074)	(323 094)	96 020	(29,72)
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 470 676	2 381 738	(911 062)	(38,25)
Produits cessions éléments actif	13 902	234 727	(220 825)	(94,08)
- Valeur comptable éléments cédés	13 902	189 307	(175 405)	(92,66)
PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS		45 420	(45 420)	(100,00)



KPMG S.A.
51 Chemin de la Taillat
38240 Meylan

Tronic's Microsystems S.A.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

Tronic's Microsystems S.A.

98 rue du Pré de l'Horme – Z.I. - 38920 CROLLES

Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQH0
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
51 Chemin de la Taillat
38240 Meylan

Tronic's Microsystems S.A.

98 rue du Pré de l'Horme – Z.I. - 38920 CROLLES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

À l'assemblée générale de la société Tronic's Microsystems S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Tronic's Microsystems S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

La note "Règles et méthodes comptables - Informations générales complémentaires" de l'annexe des comptes expose les principes appliqués pour la reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement. La détermination de l'avancement dépend des estimations à terminaison réalisées sous le contrôle de la direction.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison des contrats à l'avancement, à vérifier les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une

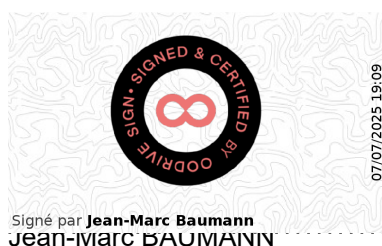


incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Meylan, le 7 juillet 2025

KPMG SA



Associé



trionics 
microsystems